

Au moment où nous terminions le pré-presse de cette édition d'ICN Informateur Corse Nouvelle, nous apprenons avec horreur l'agression contre les femmes et les hommes de «Charlie-Hebdo», au cœur de sa rédaction, nous n'arrivons pas à qualifier, à définir, l'indicible horreur qui nous étreint.

A ceux qui sont tombés aujourd'hui, victimes du fanatisme le plus abject, hommes de presse ou fonctionnaires de police, nous faisons le serment de ne pas oublier, de ne jamais oublier que vous avez payé le prix de la liberté, que cette liberté mérite d'être défendue.

Allons, étouffe tes clameurs ; Souffre, à cœur gros de haine, affamé de justice. Toi, Vertu, pleure si je meurs. André Chenier (1762-1794)

## N°6545

#### **VENDREDI 9 JANVIER 2015**

#### www.corse-information.info

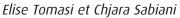
# sommaire

- 4 2014/L'année politique par Michel MAESTRACCI
- 5 Actualité de Janvier
- 6 Actualité de Février
- 7 Économie et social. C'est riche, et ça ne le sait pas ! par Elisabeth MILLELIRI
- 8 Actualité de Mars
- 9 Actualité d'Avril
- 10 Actualité de Mai
- 11 L'année 2014 vue par Jacques FUSINA
- 11 3 questions à Elena PIACENTINI
- 12 Actualité de Juin
- 13 2014/La culture au bouillon maigre par Elisabeth MILLELIRI

#### **14-15** 2014 en images

- 16 Actualité de Juillet
- 17 Actualité d'Août
- 18 Plantu fait sa rétro par Michel MAESTRACCI
- 19 3 questions à Pierre-Noêl LUIGGI
- **20** 3 questions à *Roberto BATTISTINI*
- 20 3 questions à Pierre-Noël LUIGGI
- 21 Actualité de Septembre
- 22 Actualité d'Octobre
- 23 Actualité de Novembre
- 25 Actualité de Décembre
- **26** Le Point final par Jean BOZZI







Gilles Simeoni

# Échecs et mat!

Une «rétrospective» pourquoi faire ? D'autant, que les uns et les autres sommes plutôt durant cette période, réceptifs aux bons vœux et aux souhaits de Nouvelle Année... Mais, comme nous nous sommes rencontrés et côtoyés en 2014, quarante-huit numéros consécutifs, il n'est pas superflu de donner un bref coup d'œil dans le rétroviseur, avant de reprendre la «conduite» en regardant devant soi!

Vous allez retrouver les moments forts de l'année écoulée, quelques anomalies de taille, des «bugs» qui ne sont pas informatiques, des succès et des échecs cuisants.

Evoquant les succès marquants, notre rédaction a élu **«l'homme de l'année»**, qui est incontestablement le nouveau maire de Bastia, Gilles Simeoni. Ce choix qui n'est ni partisan, ni porteur d'un sens politique, constate la réalité, c'est tout.

Cette élection au sein de notre équipe ne sera pas soumise à contestation, donc aucun recours ne sera exercé pour faire exception à des habitudes insulaires bien ancrées... Nous l'échappons belle.

Comme pour l'exercice de la parité, nous n'avons pas su nous accorder sur la femme, nous avons unanimement décidé de confier les **«lauriers 2014»** à deux adorables jeunes filles, Elise Tomasi (10 ans de Bastia) et Chjara Sabiani (11 ans d'Ajaccio), qui sont chacune, excusez du peu, montées sur le podium de Championne de France d'Echecs pour leur catégorie d'âge respective...

Pour ne pas vous arrêter dès la page 1, mes vœux chaleureux vous accompagnent pour cette lecture, mais aussi pour toute l'année 2015 que nous vous souhaitons heureuse, accompagnée chaque semaine par votre **hebdo ICN**!

Pace è Salute per tutti.



# Gilles, superstar d'un espace politique sans femmes

Michel Maestracci

L'an 2014 de l'ère chrétienne s'est traduit par un bouleversement dans le management de la vie publique, principalement marqué par le triomphe de Gilles Simeoni et de la jeunesse qui le suit.

u cours des élections municipales, des bastions sont donc tombés et d'autres ont bien tremblé. Les européennes ont traduit un désintérêt total pour ce scrutin malgré la présence de quelques corses sur les listes. Enfin, les sénatoriales ont confirmé que les partis politiques ne sont plus ce qu'ils étaient.

Débutons notre rétrospective par les bastions perdus. Le moment fort a bien sûr été la chute de la dynastie Zuccarelli, aux manettes de la capitale de la Haute Corse depuis 1968. Pour faire tomber cette bastille, Gilles Simeoni a dû s'allier avec François Tatti, l'ancien fils spirituel d'Emile Zuccarelli, et Jean Louis Milani (divers droite).

#### Allégeance au roi François

Le premier tour laissait présager des lendemains difficiles pour «Petit Jean». La coalition à trois têtes, d'inspiration libéralo-droitière, montée contre sa candidature a eu raison du fils d'Emile. Ce chambardement aurait pu avoir des conséquences au niveau de la communauté d'agglomération de Bastia, mais non, il n'en a rien été. Les anciens adversaires de la droite et des «natios» modérés, se sont rapidement ralliés au blanc panache de François Tatti, le nouveau président de la CAB.

Cette allégeance à un nouveau roi, en dépit des propos tenus et des idéaux défendus montre bien que la politique est à l'unisson de l'idéologie monnayable actuelle. «Nous agissons ainsi dans l'intérêt de la commune peut-on entendre», c'est dire si le rôle des politiques a évolué. Mais nous ne sommes

pas là pour donner des leçons, simplement pour analyser, à notre manière, l'année écoulée. L'autre grande ville corse a elle aussi été saisie d'une envie de changement.

## Laurent, Paul, Georges, la droite se rebiffe

C'est presque naturellement que Laurent Marcangeli a bouté hors de la maison «carrée» Simon Renucci, après lui avoir pris sa place au palais Bourbon. Mais tout est à recommencer en ce mois de janvier, les élections ayant été invalidées.

Dans le registre du changement manqué de peu, l'on peut évoquer l'Île Rousse où Jean-Joseph Allegrini-Simonetti devait faire face au socialiste Hyacinthe Mattei. Au final, le maire sortant l'a emporté, mais là aussi, les électeurs sont appelés à retourner aux urnes pour cause d'annulation du scrutin par le conseil d'Etat.

A Porto Vecchio l'issue était incertaine, mais Georges Mela a eu raison de l'énergique Jean-Christophe Angelini pour plus de six cents voix (+6,6% d'écart). A Sartène, Paul Quilichini sans aucun parti, mais avec la seule volonté de créer de la richesse (il est entreprenant) est parvenu à mater une équipe de cadors du monde politico-économique.

Face à Dominique Bucchini (président de l'assemblée de Corse), Pierre Versini (conseiller général-UMP) et Antoine Mondoloni (président de la CCIR) il a obtenu l'assentiment de ses concitoyens pour une deuxième mandature. La droite se rebifferait-elle enfin ? Notons encore d'autres changement comme celui de Cauro où Pascal Leccia (DVG) a ravi la mairie a Nathalie Leonetti (UMP) de 52 voix soit (+6% d'écart), tandis qu'à Patrimonio, le nationaliste modéré Jean Baptise Arena (suppléant de Gilles Simeoni pour les législatives) est parvenu à prendre la place de Guy Maestracci aux commandes depuis près de vingt-cinq ans.

#### En attendant l'Hillary corse

Pour les Européennes c'était morne plaine. François Alfonsi, malgré une belle élection dans sa région n'a pas conservé son fauteuil bruxellois. Pour être complet, comme disent nos confrères de France 3, les sénatoriales ont elles aussi apporté leur lots de confirmation. Joseph Castelli dans la mouvance de Paul Giaccobi s'est largement imposé face à Anne Marie Natali, preuve que la droite «cismontesa» évolue toujours en ordre dispersé.

En terre des seigneurs, Jean-Jacques Panunzi a confirmé sa bonne forme du moment en l'emportant aisément face aux rouges et verts, ce qui laisse présager une certaine force pour conduire les autres combats politiques à venir. Une union avec les vainqueurs des municipales que sont Paul Quilichini, Ange Santini, Anne Marie Natali, Sauveur Gandolfi-Scheit, mais aussi Jean Louis Milani, Camille de Rocca Serra via Georges Mela, et bien d'autres pourrait constituer une adversité de poids face à la bande de Paul Giaccobi pour les prochaines territoriales.

A moins que le Mouvement Corse Démocrate de François Tatti, qui s'inscrit dans la droite ligne du rejet des partis politiques traditionnels, ne vienne semer le trouble.

Enfin et encore, il est triste de constater que dans cet univers, la gent féminine reste sous représentée. La Corse attend son Hillary Clinton. Arriveratelle à s'imposer en 2015 ? Les fondations ne semblent pas encore creusées pour en arriver à un tel résultat, aussi wait and...see.



e 1<sup>er</sup> janvier, c'est par une grève que les syndicats de la SNCM -excepté le STCinaugurent 2014 et la délégation de service public (DSP) attribuée à la compagnie jusqu'en 2024.

Si la veille le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a promis à la SNCM une aide publique de 30 M.€, la CGT crie à «l'enfumage politique».

La Méridionale étant solidaire du mouvement, 9 navires restent à quai, laissant en rade 40 000 clients. Le 3, le ministre des Transports, Frédéric Cuvillier, affirme aux media « tout l'attachement du gouvernement à la sauvegarde » de la SNCM. Et se voit reprocher par le leader de la CGT des marins, Frédéric Alpozzo, d'éluder tout dialogue sur des revendications telles que le renouvellement de la flotte et l'obligation pour la Corsica Ferries de se ranger sous le pavillon français premier registre.

Le 4, Corsica Libera rappelle que la notion de «service social et solidaire» intégrée à la DSP doit s'appliquer dès le cinquième jour de grève

Le 5, le syndicat des transporteurs corses, exaspéré, bloque le fret assuré par la Corsica Ferries «pour mettre tout le monde sur un pied d'éqalité».

Le 6, après avoir été reçue au ministère des Transports, l'intersyndicale reconduit la grève, négligeant de répondre à la demande d'un service minimum formulée par l'Office des Transports de la Corse (OTC) ; en revanche, les transporteurs corses lèvent leur blocus, Corsica Ferries s'étant engagée à mettre en place des rotations supplémentaires.

Le 7, une seconde réunion au ministère des Transports est jugée cette fois «constructive» par les syndicats.

Le 8, alors que l'OTC adresse à la compagnie un courrier lui réclamant 30 000 € de pénalités pour chaque traversée non effectuée, soit un total de 1,59 M.€, la reprise du travail est votée en assemblée générale à Marseille.

Le 9, le trafic reprend. Toutefois, Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse, déclare que la CTC pourrait «reprendre la main» et créer une société d'économie mixte.

De plus, le 15, l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne propose le rejet du pourvoi déposé par la SNCM contre un arrêt prononcé à ses dépens en septembre 2012 par le Tribunal européen.

Saisi par Corsica Ferries, celui-ci avait annulé une décision de la Commission européenne validant des aides accordées par la France à la SNCM en 2002, puis lors de sa privatisation en 2006, jugeant que cet apport financier constituait des aides d'Etat illégales et devait donc être remboursé. Toutes les conditions sont déjà en place pour que cette première grève de l'année ne soit qu'un tour de chauffe.

# **SNCM :** Une grève en guise d'étrennes



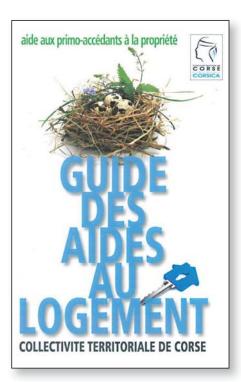
- Le 8, à Corte, les syndicats départementaux des jeunes agriculteurs (J.A) s'unissent pour fonder une structure régionale, co-présidée par Laurent Cristofari et Pierre-Toussaint Gaffory.
- Inauguration, le 13, à l'hôpital d'Ajaccio, d'une unité neuro-vasculaire et de nouvelles installations d'imagerie (scanner et IRM).
- Le 14, les avocats des barreaux d'Ajaccio et Bastia boycottent l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bastia. Une initiative régionale mais inscrite dans un contexte national puisqu'elle vise à protester contre les projets de réforme en matière de justice.
- Le 15, à Paris, la commission des lois de l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.
- Le 27, le conseil général de Corse-du-Sud rejette le projet de redécoupage cantonal du département planifié par le ministre de l'Intérieur Manuel Valls : 18 des 22 conseillers votent « contre » et 4 conseillers, tous de gauche, s'abstiennent.
- Le 28, en revanche, 21 des 29 conseillers généraux de la Haute-Corse accueillent favorablement le redécoupage cantonal prévu pour

leur département. Seuls 5 d'entre eux s'y opposent et 3 choisissent l'abstention.

- Toujours le 28, à Paris, l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi constitutionnelle visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : 361 votes pour, 149 votes contre et 19 abstentions.
- Lors de sa séance publique des 30 et 31, l'Assemblée de Corse adopte le rapport relatif au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui constitue une des grandes étapes du futur Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Sur 51 conseillers territoriaux, 36 votent pour, 10 contre, 3 s'abstiennent... et 2 brillent par leur absence.
- Janvier est également marqué par la mobilisation des lycéens face à la censure du dispositif d'exonération de droits de succession dans l'île annoncée le 29 décembre 2013 par le Conseil constitutionnel. A Ajaccio, Bastia, Sartène, Corte, des manifestations parfois houleuses rythment le mois, pour exiger la co-officialité de la langue corse, un statut de résident, un statut fiscal dérogatoire et la corsisation des emplois. Expression du mal-être d'une jeunesse qui se juge «condamnée à la misère ou à l'exil».







n dispositif unique en France est finalisé le 18, à Ajaccio, avec la signature d'une convention-cadre entre la CTC et les établissements bancaires de l'île.

Elle prévoit l'octroi d'une prime de 10 000 euros aux foyers modestes accédant à leur première résidence principale.

Les «assises du foncier et du logement» lancées en 2010 posaient, entre autres constats, que, malgré une moyenne annuelle de 6000 logements construits, «les prix élevés de l'immobilier font que, paradoxalement, de plus en plus de Corses ont du mal à se loger», d'autant que «les 10% de logements sociaux dont la Corse dispose sont insuffisants».

Aussi, en octobre 2011, l'Assemblée de Corse adoptait un nouveau règlement des aides régionales au logement, incluant une aide à la primo-accession qui a connu un vif succès : 766 dossiers déposés en deux ans, dont 525 financés, pour un montant total de 5 M.€ de subvention réparti assez équitablement entre Corse-du-Sud (52 %) et Haute-Corse (48 %).

La convention-cadre conclue avec les banques vise à parfaire la mesure et à faciliter les démarches administratives des bénéficiaires.

Ces derniers doivent justifier d'un plafond de ressources fixé à 2363 euros pour une personne seule et 3156 euros pour un couple.

Le dispositif concerne l'acquisition de biens d'un montant inférieur ou égal à 30 000 euros, l'emprunt devant représenter au moins 60 % du coût global. Il s'accompagne en outre d'une «clause antispéculative» stipulant que le logement acquis grâce à ce bonus régional ne pourra être revendu avant 10 ans.

# **LOGEMENT :** Bonus régional pour les primo-accédants

- Le 3, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation est à Ajaccio pour installer le groupe de travail sur la réforme institutionnelle en Corse. Composé de représentants de l'Etat, des groupes politiques de l'Assemblée de Corse et des services de la CTC, il aura à formuler des propositions en termes de modifications législatives et réglementaires.
- Le 4, à Bastia, Emile Zuccarelli, maire depuis 1989, préside son dernier conseil municipal.
- Ce même jour, décès de Santu Casta. Figure du Riacquistu, il était l'auteur d'ouvrages littéraires mais aussi pédagogiques en langue corse.
- Le 5, de fortes précipitations sur la région d'Ajaccio provoquent inondations et éboulements
- Le 10, nouvelles intempéries sur la Corse-du-Sud. D'importants cumuls sont enregistrés en plusieurs endroits, en majeure partie sur le secteur de la Gravona.
- Le 11 à Ajaccio, EDF, la CTC et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment signent une convention pour la professionnalisation des entreprises aux économies d'énergie.
- Le 12, comparution devant le tribunal correctionnel de Bastia de 10 militants de la Ghjuventù Indipendentista visés par divers chefs d'accusation (occupation de préfecture, refus de prélèvement ADN, affichage sauvage, graffitis). Si la relaxe est prononcée pour les refus de prélèvements ADN, un prévenu est

condamné à un mois de prison avec sursis pour rébellion et un autre à une amende de  $150 \in$ .

- Le 13, au Palais des congrès d'Ajaccio, se tiennent les assises du tourisme, initiées par l'Europe et l'Etat. Il y est question de modèle économique, de problématique des transports, d'évolution de l'offre et du fameux «étalement de la saison» dont on parle depuis des lustres.
- Le 17 à Ajaccio, Paul Giacobbi affirme lors d'une conférence de presse que le projet du nouveau port de commerce de la Carbonite, au sud de Bastia» dont le coût est estimé à 500 M.€, est non seulement «faisable» mais «indispensable». Le début du chantier est prévu pour 2018.
- Le 19, à la Cité Aurore de Bastia, inauguration de la deuxième seconde chaudière à bois issue de l'appel à candidatures "25 chaudières bois en Corse" lancé au printemps 2012 par la CTC et l'ADEME.
- Le 21, les entreprises du BTP de Porto-Vecchio forment un convoi jusqu'à Ajaccio afin d'attirer l'attention du préfet sur la forte baisse d'activité générée par l'annulation du PLU de Porto-Vecchio en 2012. Christophe Mirmand, préfet de Corse, fait valoir l'impossibilité pour l'Etat d'y remédier.
- C'est aussi le 21, à Alata, que Casgiu Casanu, l'association des producteurs de fromages fermiers de Corse qui fédère 150 bergers annonce sa probable disparition, suite à la suppression des subventions nécessaires à son fonctionnement.

# L'Ile-Rousse-Bordeaux en coupe de France : quand David terrasse Goliath

C'était déjà incroyable d'être parvenu à se hisser à ce niveau. Et ce fut tout aussi incroyable de continuer l'épopée avec une victoire. Le 22 janvier 2014, les footballeurs de L'Ile-Rousse s'offraient le droit d'affronter le club professionnel des Girondins de Bordeaux dans le cadre des seizièmes de finale de la coupe de France. Les Balanins, qui évoluent dans le championnat amateur de CFA, étaient alors les petits poucets de l'épreuve Reine.

Les stades bastiais, et plus particulièrement celui de Furiani, n'étant pas disponibles pour organiser ce match de prestige, c'est à Ajaccio, dans l'enceinte de Mezzavia, que devait se dérouler cette épique confrontation. Poussés par les 3.000 spectateurs du stade Ange-Casanova, venus de toute la Corse, les Iles-Roussiens ont tenu la dragée haute aux professionnels des Girondins de Bordeaux, pendant plus de 120 minutes.

Avec un score nul et vierge à l'issue des prolongations, c'est la séance de tirs au but qui devait déterminer les vainqueurs et les vaincus. Dans cet exercice couperet où le mental joue un rôle majeur, pour ne pas dire essentiel, le jeune portier du FBIR devait alors particulièrement se distinguer, en réalisant deux arrêts décisifs devant les tireurs bordelais.

Voilà comment, en ne ménageant pas ses efforts, et comment en se surpassant dans l'effort physique et l'état d'esprit, le petit poucet parvenait à éliminer le grand Bordeaux de la coupe de France.

Ce fut toujours à Ajaccio, mais au stade François-Coty de l'ACA, et devant plus de 6.000 spectateurs, que les lles-Roussiens tentèrent ensuite de réitérer l'exploit, contre Guingamp.

Le 13 février 2014, les Bretons (par ailleurs futurs vainqueurs de la coupe de France) ne tremblèrent devant l'état d'esprit et la volonté des Balanins, s'imposant sur le score de deux à zéro, notamment suite à deux coups de pied arrêtés.

L'aventure du FBIR avec "Dame Coupe" devait se terminer là, mais l'histoire retiendra cette fabuleuse épopée des joueurs de l'entraîneur Christian Graziani.

F.B.

# Economie et social. C'est riche, et ça ne le sait pas!

Elisabeth Milleliri

Un climat économique et social morose, en 2014 ? Allons donc ! Certes, il y a eu la montée du chômage, les mouvements sociaux de tous ordres, les entreprises qui dévissent. Par chance, il y avait des «études», des «enquêtes» pour nous révéler qu'en réalité notre plus grande infortune est d'être des privilégiés qui s'ignorent.

ien sûr, nous ne sommes pas un peuple. Enfin, pas tout le temps. Surtout pas lorsque nous affirmons en constituer un. Mais il arrive parfois, lorsque nous n'avons rien demandé à quiconque (eh si, ça arrive !) qu'on nous prenne au mot. «Soit, vous êtes un peuple... de geignards profiteurs.» Il faut l'être sacrément pour, quel que soit son âge, son statut ou sa chapelle politique, dégainer à tout propos sa banderole, brailler son droit à travailler et vivre décemment au pays, quand rien ne justifie une telle véhémence.

La traversée de cette année 2014 a été jalonnée de manifs, rassemblements, occupations de locaux ou de sites. Lycéens, étudiants, postiers, agriculteurs, artisans, fonctionnaires, salariés du privé, élèves infirmiers, hôteliers, retraités, avocats, pharmaciens... Qui, en 2014, n'y a pas été de son mouvement d'humeur ? Inexplicable, au reste. La crise ? Le chômage ? La précarité ? La difficulté à se loger ? Le pouvoir d'achat en berne ? La discontinuité territoriale ? Légendes locales que tout ça !

#### De quoi qu'on se plaindrait?

Fort heureusement, quelques études et enquêtes sont venues à point nommé nous ramener à la raison. Ainsi, début juin, l'INSEE nous apprenait que la Corse était la région française qui avait connu «la plus forte croissance économique depuis vingt ans». Du moins entre 1997 et 2011 où elle a bénéficié d'un «fort dynamisme».

Entre 1997 et 2008, sa croissance en volume était de 3,3% par an contre 1,8% dans les autres régions de *province*, puis lors des premières années

de la crise, entre 2008 et 2010, elle s'établissait à 2,4 %, contre - 1,1% en *province*. Bon, en 2011, ce n'était déjà plus pareil. La croissance insulaire retombait à 1% contre 2,3% en métropole hors région parisienne et la Corse revenait à sa situation de 1996, en 20° position des régions métropolitaines en termes de croissance, après avoir occupé les toutes premières places les années précédentes.

Et ensuite ? «Pas de donnée plus récente pour l'instant». Mais tout de même, hein ? Quelle belle nouvelle ! Chose curieuse, l'information a chagriné les socio-professionnels et les syndicats corses : comment peut-on avoir une telle densité de gens fauchés (dont 20% sous le seuil de pauvreté) sur un territoire qui a si bien su s'enrichir ?

#### Profession ? privilégiés !

L'enquête d'octobre du magazine *Capital*, intitulée «Les privilégiés de la République» n'a apporté aucune réponse à cette intéressante question. En revanche, elle nous informe que si les Corses ne sont pas un peuple, ils forment un corps... de métier! Passant en revue ce que certaines professions chouchoutées par l'Etat coûtent au citoyen, le mensuel cite en effet les Corses. Plus de 316 500 de pros de l'insularité, dûment appointés grâce aux 12 euros par mois versés pour eux par chaque ménage français.

A se demander comment, durant onze mois, cette île s'est offert le record national en matière de progression du chômage. Cela dit, *Capital* se fonde dans ce cas précis non pas sur des salaires, des indemnités ou des avantages sociaux liés à une profession mais sur des taux de TVA plus faibles, l'arrêté Miot, la continuité territoriale ou les crédits d'impôts aux entreprises.

Et si, en juillet, *Les Echos* nous offraient matière à méditer sur notre insolente bonne fortune en affirmant qu'en 2012 puis 2013, la Corse était parmi les rares régions à avoir vu ses emplois dans le privé progresser (où ça ?) l'article du *Figaro* du 21 novembre dernier ne nous a pas été brandi sous le nez.

Consacré à la flambée des défaillances d'entreprises, il montrait qu'en 2014, la région Corse se situait dans le top 3 des régions françaises pour les défaillances d'entreprises : une progression de plus de 6% lorsque la moyenne nationale est de 1%.

De même, la presse nationale ne se penche guère sur le travail rigoureux, tenace et didactique du site *Corse Economie\**. En juillet, dans un article intitulé «Le déni, le ridicule et le sacrifice» son créateur, Guillaume Guidoni, analysait la bonne parole qui nous vient d'en haut et qui affirme que tout est au mieux : «Le problème est que cela ne peut que refléter une erreur de jugement majeure des pouvoirs publics».

Car après une année 2013 de récession, le premier semestre 2014 a connu «une des pires progressions du chômage enregistrée depuis que les données existent. Les offres d'emploi sont à un plus bas historique. Le flux de dépôts bancaire est tombé au plus bas depuis 2008. Le flux de crédit ralentit de plus en plus nettement. Les défaillances d'entreprises progressent. Le RSA progresse.» Et le scenario de croissance est «sombre à court terme et peu engageant à horizon 2 ans».

Ce n'est pas qu'on se réjouisse de tels propos. Mais au moins nous confirment-ils qu'en tête de la liste de nos maux ne figure pas le syndrome de Münchhausen.



i le premier tour des élections municipales, le 23, s'avère une simple formalité pour certains candidats, d'autres en revanche sont sérieusement ébranlés.

Dans le camp des sortants réélus d'emblée, Jean-Charles Orsucci (PS) à Bonifacio avec 77,82%, Valérie Bozzi (UMP) qui obtient 74,40% à Grosseto-Prugna, Ange Santini (UMP) à Calvi avec 73,35%, Sauveur Gandolfi-Scheit (UMP) à Biguglia avec 69,81%, ou encore Antoine Sindali (DVD) à Corte avec 61% des électeurs.

A Propriano, Paul-Marie Bartoli (DVG), que le Conseil constitutionnel a déclaré inéligible pour un an en mai 2013, a lui aussi de quoi se réjouir. Son épouse Caroline, qui n'a jamais caché son intention de lui céder son siège en mai 2014, obtient près de 69,5%.

A Porto-Vecchio, Georges Mela (UMP) décroche un accessit avec 49,51% : il lui manque 40 voix face à Jean-Christophe Angelini (PNC).

A Ajaccio et Bastia, par contre, des brèches s'ouvrent dans les places-fortes : Simon Renucci (CSD) et Laurent Marcangeli (UMP) sont au coude-à-coude avec respectivement 36,57% et 35,16% et seules 29 voix séparent Jean Zuccarelli (DVG) qui totalise 32,50% et Gilles Simeoni (IPC) qui en obtient 32,30%, la place d'arbitre revenant à François Tatti (DVG) et Jean-Louis Milani (UMP) qui recueillent respectivement 14,64% et 9,73%.

De fait, dès le lendemain, Gilles Simeoni, François Tatti et Jean-Louis Milani annoncent leur union pour le second tour.

A Ajaccio, Simon Renucci tente une alliance les nationalistes de la liste *Aiacciu Cità Nova* qui a obtenu 10,77%.

En vain. Laurent Marcangeli, pour sa part, reçoit le soutien de Jacques Billard et François Filoni qui n'ont pas franchi le seuil crucial des 5%.



Et, au soir du 30, deux bastions tombent. Laurent Marcangeli obtient 47,10% contre 46,03% pour Simon Renucci qui annonce son retrait de la vie politique. Avec 55,40%, Gilles Simeoni s'impose de plus de 10 points face à Jean Zuccarelli, devenant le premier maire nationaliste d'une ville corse. Pour la première fois depuis 1968, le maire de Bastia ne sera pas un Zuccarelli. A noter, aussi, la réélection à Sartène de Paul Quilichini (DVD) avec 57,72% contre 42,27% à Dominique Bucchini (PCF) qui fut maire de la ville de 1977 à 200 ; et celle de Georges Mela à Porto-Vecchio avec 53,83% contre 46,16% pour Jean-Christophe Angelini.

## **Municipales**

# Tout tremble et... (parfois), ça bouge!



- Le 3, entre 19h et 21h, 17 000 foyers ajacciens sont privés d'électricité suite à un incident survenu sur une ligne à haute tension.
- Le 4, à Bastia, manifestation des étudiants de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Ils dénoncent une réduction drastique des lieux de stage à leur disposition : à l'avenir, seuls les hôpitaux publics, peu nombreux en Haute-Corse, accueilleront des infirmiers stagiaires
- Le 10, à Afa, manifestation des salariés de la SOCOPAN. Cette société de panification de la région ajaccienne à laquelle un client a laissé un impayé de plus de 700 000 €, est menacée de liquidation et 35 emplois sont menacés.
- Le 13, le député européen François Alfonsi évoque la programmation des fonds structurels européens pour la période 2014-2020, indiquant que pour la Corse, l'enveloppe serait en baisse de 9,9% malgré une hausse de 7,1% de l'enveloppe allouée à la France. Ce que dément Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse, affirmant que si certaines fonds seront revus à la baisse, d'autres augmenteront, avec pour effet une légère hausse de la dotation globale corse.
- Le 15, décès de Pierre-Louis Penciolelli. Agé de 48 ans, militant du STC, il était candidat aux municipales, en 3e position sur la liste Un'alba nova per Bastia.
- Le 17, les stations de Qualitair Corse font état d'un pic de pollution atmosphérique à Ajaccio et Bastia.

- Ce même jour, les sapeurs pompiers du SDIS de Corse-du-Sud sonnent l'alarme : malgré une augmentation constante de nombre d'interventions, notamment sur le secteur d'Ajaccio et sa région, les effectifs sont en baisse et la surveillance des feux de forêt prévue pour l'été devrait être allégée.
- Le 21, après que Véolia, actionnaire principal de la compagnie, ait proposé sa mise en redressement judiciaire dès avril, les syndicats de la SNCM déposent un préavis de grève pour le 26.
- Le 23, comme annoncé, nouvelle grève à la SNCM.
- Dans la nuit du 23, à Tallone, Jean Leccia, directeur général des services du Conseil général de Haute-Corse et directeur de cabinet du président du conseil général, Joseph Castelli, est assassiné par deux tireurs à moto.
- Le 27, fortes chutes de neige dans le centre de la Corse et météo sociale maussade : le nombre de chômeurs dans l'île a augmenté de 1,4% en février (+9,3% en un an) alors que la hausse constatée en France métropolitaine est de 0,2% sur un mois et 4,8% en
- Le 28, reconduite de la grève à la SNCM.
- Le 31, Marc Dufour, PDG de la SNCM dénonce «l'inertie de l'Etat» face à la énième grève qui touche la compagnie.





e 24, l'Assemblée de Corse examine le rapport relatif à la protection du patrimoine foncier et au statut de résident. Le rapport se décline en deux parties bien distinctes : l'évolution du cadre actuel d'accès à la propriété qui requiert la mise en place toute d'outils -fiscaux ou non-permettant d'améliorer l'accès à la propriété ; et la définition de ce statut de *résident* qui, lui, nécessite une évolution statutaire. Les détracteurs du projet mettent en avant son inconstitutionnalité et le fait que les instances européennes le jugeraient irrecevable.

Arguments réfutés par Henri Malosse, président du Comité économique et social européen, pour qui le problème corse «est réel» et qui rappelle que «les statuts de résidents existent dans d'autres régions confrontées aux mêmes difficultés», notamment au Tyrol autrichien, dans les îles Aland au Danemark, en Ecosse ou encore dans l'île française de Chausey. Ce qui, souligne Henri Malosse, montre que l'Europe «ne doit pas compliquer la vie des gens (...) mais apporter des réponses et préserver nos identités et nos patrimoines».

De son côté, le président de l'Exécutif de Corse, Paul Giacobbi, martèle qu'une telle mesure n'a rien de discriminatoire, non sans avoir posé le constat d'une appropriation «massive» du foncier par les non-résidents : 4 logements sur 10 sont désormais des résidences secondaires..

In fine, le 25 au petit matin, au terme de longs débats, le rapport est adopté : 29 voix pour, 18 contre et 4 non-participations. Il prévoit donc que, pour devenir propriétaire en Corse, il faudra y avoir été résident permanent pendant au moins 5 ans. Ceci étant, la CTC propose... et l'Etat dispose : l'adoption de ce rapport devra être soumise aux votes de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Parlement devant aussi se prononcer sur l'inscription de la Corse dans la constitution.

## Les juniors du SCB quart de finalistes de la coupe Gambardella

Pour la première fois de son histoire les jeunes du SC Bastia ont atteint les 1/4 de finale de la coupe Gambardella.

Après avoir sorti Monts d'Or Azergue (1-4) en 32°, Cannes (1-4) en 16° et Sochaux 1-1 (4 tab 2) en 8° avec un but de Julien Romain

Ils se sont inclinés face à Laval (2-1) en 1/4, après avoir ouvert le score par Julien Benhaim à la 27°.

Au tour suivant, les tangos se sont faits sortir par Auxerre vainqueur de l'épreuve.

Pour la petite histoire, l'équipe était entraînée par un certain Ghislain Printant. ■

M. M.

## Assemblée de Corse : Vote majoritaire pour le résident !

- Le 1°, après sept jours de conflit, les syndicats de la SNCM votent la reprise du travail. L'actionnaire principal, Veolia-Transdev, a donné l'assurance de ne pas engager de procédure collective.
- Le 4, le tribunal administratif de Bastia est saisi de trois recours en annulation des élections municipales. Ils émanent de Hyacinthe Mattei, à L'Ile-Rousse; de Jean-Christophe Angelini, à Porto-Vecchio et de Simon Renucci à Ajaccio.
- Le 5, installation officielle des conseils municipaux dans les deux grandes villes de Corse. À Ajaccio, la nouvelle majorité dispose de 37 sièges sur 49, la liste de Simon Renucci de 11, celle de José Filippi d'un seul ; Stéphane Sbraggia est désigné premier adjoint. À Bastia, la liste d'union Simeoni-Tatti-Milani détient 34 sièges sur 43, la liste de Jean Zuccarelli 9 ; Emmanuelle de Gentili (PS) devient première adjointe.
- Le 10, les 40 conseillers communautaires de la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) élisent leur nouveau président. François Tatti, seul candidat, est élu à ce poste avec 36 voix en sa faveur.
- Le 14, la ministre Marylise Lebranchu est à Ajaccio pour une nouvelle réunion de travail sur la réforme institutionnelle. Selon elle, il y aura dans le projet de loi de réorganisation territoriale des dispositions propres à la Corse.
- Ce même jour, vers 17h, près de Sartène, Georges Moretti, 58 ans, ancien militant nationaliste corse, est tué par balles.
- Le 16, Laurent Marcangeli est élu président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) avec 46 voix sur 53.
- Le 24, Paul-Marie Bartoli, président de l'Office des Transports de Corse, annonce que

l'Assemblée de Corse a lancé un appel d'offres portant sur une mission d'assistance technique juridique et financière pour la création d'une compagnie régionale maritime. De son côté, Marc Dufour, président du directoire de la SNCM, en appelle au Président de la République pour que soit nommé un coordinateur, afin de restaurer la sérénité au sein de la compagnie.

- Le 27, Chjara Sabiani et Elise Tomasi, l'une ajaccienne, l'autre bastiaise, remportent le championnat de France d'échecs dans les catégories des moins de 12 et moins de 10 ans.
- Toujours le 27, Jean Brignole est réélu secrétaire général du STC.
- Le 28, la SOCOPAN est placée en liquidation judiciaire.
- Ce même jour, près de Figari, Toussaint-Guy Casanova, 54 ans, promoteur immobilier est tué par balles.
- Le 29, à Ajaccio, à l'appel de la CGT et du STC, les salariés de l'union départementale des affaires familiales (UDAF) de Corse-du-Sud, sont en grève. Ils dénoncent des dysfonctionnements au sein de la structure et demandent le départ de leur directrice.
- Ce même jour, le conseil municipal de Bastia adopte à l'unanimité une motion visant à ce que plus aucune rencontre de football ne se joue un 5 mai en France, en mémoire de la catastrophe de Furiani.
- Le 30, le conseil communautaire de la CAB adopte son budget primitif 2014 : 85,9 M.€, dont 50,5 M.€ pour le budget principal, 11,8 M.€ pour l'eau, 17,1 M.€ pour l'assainissement et 6,5 pour les transports.



#### Chjara Sabiani, 11 ans. Ajaccio.

Chjara découvre les échecs à l'école au cp et s'inscrit à 6 ans, à l'Echecs Club Ajaccien en 2009.

Suite à ses bons résultats (3° aux championnats de France en 2012 –en moins de 10 ans– et à nouveau 3°–ex aequo– en 2013), elle intègre le pôle espoir de «a scola corsa di l'eccellenza», groupe d'élite de la Ligue Corse des Echecs. Elle est entraînée par le Maître International Pierluigi Piscopo.

**Elle est sacrée Championne de France 2014 –en moins de 12 ans.** Chjara est une joueuse très talentueuse. Son jeu d'attaque est puissant. Ses parties sont agressives et ses tactiques difficiles à contenir. Chjara aime le combat sur l'échiquier. Sa joueuse préférée est la championne du Monde, la jeune chinoise Hou Yifan.

En dehors des échecs, Chjara est une jeune demoiselle très dynamique également et excelle dans différents domaines : équitation, danse, piano et même guitare.

#### Elise Tomasi, 10 ans. Bastia.

Elise apprends à jouer à 6 ans au ce1 à l'école de Erbalunga (Brando). Motivée, elle pousse les portes du Corsica Chess Club (Bactia)

Elise intègre très vite le pôle espoir de «a scola corsa di l'eccellenza», groupe d'élite de la Ligue Corse des Echecs. Les résultats ne se font pas attendre: Elise est 3°-ex aequo- aux championnats en 2013, puis est sacrée **Championne de France 2014 -en moins de 10 ans-**.



Dans la foulée, à Loucna Nad Desnou en République Tchèque, Elise s'empare du titre de vicechampionne de l'Union Européenne 2014. Elise est une joueuse complète avec une préférence pour les positions techniques. Son jouer préféré est l'ancien champion du Monde Mikhaïl Tal.

Lorsqu'Elise ne s'entraîne pas aux échecs, elle aime et pratique la marche et les randonnées en montagne.





es élections européennes, du 22 au 25, voient la montée en puissance des formations eurosceptiques de tous bords : de l'extrême-gauche, en Grèce et Belgique à l'extrême-droite, en Autriche et... en France où le Front national (FN) arrive en tête avec 24,85 % des voix, devant l'UMP (20,80 %) et le PS (13,98 %).

Cela dit, en Corse, où le taux d'abstention quoiqu'en baisse par rapport à 2009 est supérieur aux moyennes nationale et européenne (64,48 % contre respectivement 57,57 % et 57,46 %), le scenario diffère puisque c'est l'UMP qui se hisse à la première place avec 26,34 % des suffrages.

Toutefois, on y observe une nette percée du FN qui, avec 23,25 % des votes exprimés -soit près de quatre fois plus qu'en 2009- se classe deuxième devant Régions et peuples solidaires (RPS) crédité de 21,50 %.

Le parti d'extrême-droite est même arrivé en tête dans des communes telles que Bonifacio, Furiani, Lucciana, Aleria ou encore Venaco. En quatrième position, loin derrière, le PS n'atteint que 9,43 %.

Mais, en définitive, une des grandes perdantes de ce scrutin européen est sans conteste la région Corse.

En effet, dans la circonscription du Sud-Est, à laquelle elle est rattachée et où le FN, arrivé premier, rafle 5 des 13 sièges à pourvoir, elle n'obtient aucun représentant.

Eurodéputé depuis 2009 dans le cadre d'une alliance entre RPS et Europe Ecologie-Les Verts (EELV), François Alfonsi parti cette fois sous la seule bannière RPS, perd son siège.

Et Franck Giovanucci qui, cinquième sur la liste de l'UMP, pouvait raisonnablement espérer siéger à Bruxelles, voit cet espoir s'envoler, son parti n'ayant remporté que 3 sièges sur la circonscription.

Ainsi, pour les cinq ans à venir, il n'y aura, dans le grand concert du Parlement européen, aucune voix s'élevant depuis la Corse.

# **Elections européennes :**La Corse en ressort sans voix !

- Le 2, la ministre des Sports Najat Vallaud-Belkacem reçoit des représentants du collectif des victimes de Furiani pour évoquer la sanctuarisation de la date du 5 mai dans le calendrier des rencontres de foot françaises.
- Le 5, commémoration de la catastrophe de Furiani. Si la ministre des Sports, dans un communiqué, s'associe à l'hommage aux victimes, tel n'est pas le cas de la Fédération française de football et de la Ligue de football professionnel
- Le 6, à Bastia, grève d'une journée au bloc opératoire du centre hospitalier de Falconaja. La CGT dénonce le retard de versement des fonds promis en 2013 par la ministre de la Santé de l'époque pour moderniser l'établissement
- Le 10, à Bastia, à l'appel du collectif Simu di stu Paese, des milliers de personnes, dont Gilles Simeoni et Pierre Ghionga, conseiller exécutif en charge de la langue corse, défilent pour la co-officialité de la langue corse et un statut fiscal dérogatoire. De violents incidents éclatent lors de la dispersion du cortège.
- Le 12, à Marseille, le conseil de surveillance de la SNCM, ne reconduit pas le directoire présidé par Marc Dufour, dont le mandat expire à la fin du mois
- Le 14, le groupe norvégien Siem, qui avait entamé avec Marc Dufour des discussions pour reprendre la SNCM, fait machine arrière. Et la Commission européenne rappelle que la France doit recouvrer les 440 M.€ d'aides publiques «indûment perçues» par la SNCM.
- Le 16, à Corte, Jacques Costa est réélu à la présidence du Parc naturel régional de Corse.

- Le 19, à Sisco, Pierre-Marie Mancini, maire de Costa succède à Ange-Pierre Vivoni, maire de Sisco, à la tête de l'association des maires de Haute-Corse.
- Le 20, à Corte, François Tatti est réélu président du Syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets (Syvadec). Toujours le 20, à Ajaccio, début de grève au centre de distribution de La Poste, pour dénoncer la réorganisation et les suppressions d'emplois imposées par la direction ; et occupation des locaux de la Mutualité sociale agricole par le syndicat des Jeunes agriculteurs qui, soutenus par la Chambre régionale d'agriculture, contestent «l'extravagante dette présentée par la MSA aux agriculteurs corses.»
- Le 24, l'hebdomadaire Le Marin annonce que Veolia-Transdev négocierait avec la holding américaine Baja Ferries en vue d'une reprise de la SNCM.
- Le 24, à Ajaccio plusieurs milliers de personnes assistent à l'événement festif organisé par le collectif Parlemu corsu en faveur de la co-oficialité de la langue corse.
- Le 26, décès de Tony Toga, auteur, compositeur, interprète, figure de la chanson corse. Il était âgé de 71 ans.
- Le 28, nomination d'Olivier Diehl à la direction de la SNCM. Un fait anecdotique pour le STC des marins qui juge en outre le projet de reprise de la compagnie par Baja Ferries inadapté aux impératifs de la délégation de service public.
- Le 29, décès de Charles Alessandri, 60 ans, ancien joueur et entraîneur du GFC Ajaccio.

#### «Parlemu corsu», l'avvinimentu unificadòri di u 2014

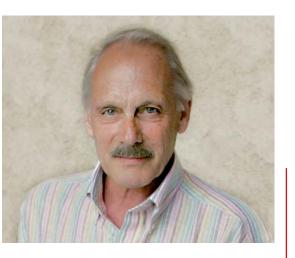
L'impegni par a prumuzioni di a lingua è cultura corsa s'hè vista dapoi dicènnii (par un dettu «Scola corsa», …), ma dapoi st'ultimi anni u muvimentu s'hè acciliratu : in certe case cumune, piani di sviluppu è d'accumpagnamentu in i ciucciaghjii, siti linguistichi è ancu Sirvizii specifichi di a lingua com'è in Aiacciu … A listessa primura di prumove a pratica è l'usu di a lingua corsa in tutti i duminii di a vita suciali, privata, ecunumica è ancu mediatica, si ritrova ind'è a lotta di u Cullittivu «Parlemu corsu», à prò di a cuufficialità di a lingua corsa è a nascita d'una sucità bislingua. Una manifistazioni di a Corsica sana in Aiacciu, di prima trinca u 24 di maghju di u 2014, hà fattu propriu veda u sintimu isulanu incù una festa di tutti par a lingua corsa. A scummissa hè stata cunfirmata : adunita rivindicativa, ma dinò associi teatrali, còmichi, artisti diversi, bella varietà d'ogni sorte è ginirazioni. Ghjenti à milàia ! Si pò spirà ch'è i Sirvizii Lingua è Cultura Corsa ani da escia in ogni cumuna, com'è in Aiacciu, ch'è i prughjetti ani da essa di più in più numarosi, com'è stu ritrovu incuntistèvuli d'ogni annu ! In u 2015 ci piaceria assai di ritruvà l'ambientu di a mossa corsa par a so lingua, com'è l'Aiaccini l'ani pussuta goda di maghju di u 2014. ■

M. G.

#### En mai, Laurent Lokoli a enflammé le Roland-Garros

L'année précédente, en 2013, Marion Bartoli avait réussi l'immense exploit de s'imposer dans le célèbre tournoi de Wimbledon en Grande-Bretagne. Autre exploit : en 2014, et pour la première fois de l'histoire, un tennisman corse a figuré dans le tableau final du célèbre tournoi Roland-Garros. Ce tennisman, c'est Laurent Lokoli-Rioli, plus communément appelé Laurent Lokoli. Natif de Bastia, et logiquement fervent supporter du SCB, ce dernier s'est qualifié au mois de juin dernier pour le tableau final du tournoi en battant le serbe Filip Krajinovic, 165° joueur mondial, en deux sets, 7-5, 7-6. Laurent Lokoli, qui fut avant cela invité par l'organisation aux tours qualificatifs, s'est ensuite frotté à l'Américain Steve Johnson, alors situé à la 67° place du classement ATP. Le 27 mai 2014, sous le soleil parisien, les travées de l'exigu court numéro 7 étaient envahis par une bruyante diaspora. Le jeune pouce du tennis club de la Costa-Verde a bien failli créer un immense exploit, après avoir remporté les deux premières manches, 6-4 et 7-6. Pour sa première participation à un tournoi du Grand Chelem, ce dernier a assurément fait honneur à la Corse. Une expérience qui, à n'en pas douter, servira de rampe de lancement pour la carrière du jeune sportif que l'on espère réussie et couronnée de succès.

F.B.



ous ne gardons pas forcément en mémoire le déroulé précis de ce que font savoir quotidiennement pour nous les médias de l'écrit ou de l'audiovisuel, et ils en font les bougres, comme aurait pu dire à peu près un célèbre humoriste passé! Mais trêve de plaisanterie, concentrons-nous un peu : pour ce qui relève de notre continent et plus largement encore, je dirais que l'épidémie de fièvre Ebola dont la menace insidieuse a de quoi marquer les esprits, presque autant que le développement de ce fanatisme intégriste islamique qui s'attaque à présent frontalement à des régions, à des pays entiers, au nom d'une guerre que l'on hésite à croire encore de religion, au nom d'une conquête se parant même aujourd'hui d'un titre étatique. Ce sont les fléaux qui impressionnent d'abord et c'est pourquoi ils me viennent aussitôt à l'esprit. Mais puisque nous sommes au chapitre des guerres, comment ne pas évoquer les deux

# L'année 2014 vue par Jacques Fusina

Si l'on vous demandait à brûle-pourpoint, cher lecteur, quel événement vous a particulièrement marqué au cours de l'année écoulée, je suppose que vous seriez comme moi quelque peu embarrassé.

querres mondiales qui ensanglantèrent notre continent, la première dont on commémore le douloureux centenaire depuis le début de l'année 2014, ou la seconde dont le débarquement allié voici soixante-dix ans a été célébré dignement en juin par un concours de responsables politiques de premier rang et de quelques survivants de diverses nationalités. Il est vrai que ces cérémonies n'empêchent nullement les conflits actuels de continuer, entre autres l'engagement africain de la France ou la grave crise ukrainienne, en apportent la criante réalité même si les motifs et les contextes diffèrent considérablement. Et les signes d'espérance du nouveau pape François, si prometteurs soient-ils, n'ont pas encore porté tous leurs effets dans ce domaine éminemment complexe des tensions internatio-

Ces événements évoqués touchent bien évidemment aussi notre île qui n'a eu quant à elle de bien notable à proposer cette année que des élections, des festivals ou des manifestations sportives. Pourtant, s'il est une question que nous ne saurions négliger, c'est celle du réchauffement climatique : les experts du GIEC ont publié en septembre leur 5<sup>ème</sup> rapport sur la situation climatique où ils renouvellent leurs craintes

«extrêmement probables», c'est leur formulation, concernant la montée du niveau des océans, de l'élévation des températures moyennes, induisant des risques accrus de phénomènes météorologiques violents ! L'année écoulée fut ainsi la plus chaude depuis l'enregistrement systématique des mesures, soit autour de 1900. Il semblerait que nous commencions, directement ou non, à en ressentir quelques effets déjà puisque la sécheresse exceptionnelle de l'année écoulée est responsable de récoltes très amoindries des châtaignes (outre le cynips) et autres fruits chez nous. Les données écologiques ayant été semble-t-il trop souvent négligées par les Etats au plan mondial, inutile de revenir sur ces grandes questions de survie de la planète, mais il ne faudrait pas croire pour autant que le rôle collectif de notre petite communauté et même de notre responsabilité individuelle soient totalement insignifiants dans ce domaine. Respectons donc scrupuleusement notre environnement urbain ou rural, car il en va de notre vie commune, de notre essentielle solidarité, de notre avenir : ce pourrait être là un important souhait parmi tant d'autres, bien entendu, en plus de notre formule de «Pace è Salute / Paci è Saluta» traditionnelle.

# 3 questions à Elena Piacentini

Originaire de Tallone, Elena Piacentini vit entre Lille et son île. Consultante en management, elle est l'auteur de six romans policiers, dont Le cimetière des chimères, récompensé en 2014 par les prix Calibre 47 et Soleil Noir.

#### Quel événement, local, national ou international, a selon vous été important pour la Corse en 2014 ?

J'ai envie de retenir l'élection de Gilles Simeoni à la mairie de Bastia. Au-delà des opinions propres à chacun, cette victoire nous dit qu'il est possible de sortir du "ça s'est toujours fait comme ça".

Raison de plus pour oser faire les choses autrement ! Quand on réfléchit aux termes moyenâgeux fréquemment utilisés en la matière, il y a de quoi s'interroger sur le sens que donnent certains à l'action politique : un bastion, une citadelle, un fief. Cela suppose qu'une fois le pouvoir conquis, on tient la place et l'on s'assure de la loyauté de ses vassaux pour la défendre ? Un homme politique est au service d'un collectif, d'un projet, d'une ambition commune.

Il ne gagne pas le pouvoir, on lui confie une délégation provisoire sur laquelle il doit rendre des comptes. A nous de les exiger sans complexes, d'être intraitables avec les florentins et d'attendre de tous une exemplarité sans faille.

On est pas en train de parler de la transmission de l'épicerie au fils ou à la fille, là ! C'est de notre avenir à tous dont il est question. Les Islandais (ils sont 320 000 sur une île environ 10 fois plus grande que la nôtre) ont refusé de payer les pots cassés de la crise, ils sont descendus dans la rue et ont décidé d'en finir avec une structure poli-

tique gangrenée par la consanguinité, l'entre soi et l'appât du gain. *lè, a pudemu fà.* 

### Et quel(le) serait le rendez-vous manqué ou l'opportunité non saisie ?

Je regrette qu'il n'y ait pas un consensus plus large sur la notion de développement. Et quand je parle développement, je pense durable. A Lima, les chefs de gouvernement sont parvenus à un accord à minima. La solution ne viendra pas du haut, c'est à nous de pousser.

Nos montagnes, nos côtes, nos rivières, nos arbres participent de ce que nous sommes en tant que Corses, même si cela englobe bien des différences et c'est normal. Nous avons façonné ces paysages autant qu'ils nous ont façonnés.

Ils sont notre richesse et il me paraît urgent de penser un développement sur la durée qui prenne racine sur ce terreau. Certains pays du Sud connaissent déjà les migrations climatiques, la population des abeilles décroit à un niveau alarmant, les indicateurs de la planète sont au rouge. Les modèles économiques sont à repenser, cela ne peut se faire que dans une logique citoyenne, pérenne, responsable.

Je conçois que l'on se mobilise pour dénoncer une brute qui martyrise un chien. Nos oliviers, nos châtaigniers qui sont victimes de maladies méritent le même élan. Quelle trace voulons-



nous laisser, quel sera notre legs, sur quelles valeurs et quels secteurs d'activité allons-nous les fonder, c'est cela que j'entends par développement. C'est un débat trop important pour le confier à nos seuls élus

#### Trois adjectifs pour qualifier cette année 2014?

Heurtée, chaotique, bouillonnante.

Complétez cette phrase: L'année prochaine, si tout va bien... de ces chocs, de ces désordres, de ces tâtonnements lèveront de beaux ferments, de nouveaux visages, de nouvelles énergies, des pistes de développement libérées du cadre du prêt à penser et du carcan de certains archaïsmes.



## **Avancées institutionnelles :** Les parapluies de Cazeneuve



e 12, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, est en Corse. Ses propos comme son ton laissent vite entrevoir le sort réservé par le gouvernement au projet global élaboré ces derniers mois par l'Assemblée de Corse. La délibération de septembre 2013 portant sur l'inscription de la Corse dans la Constitution ? Le gouvernement «sera attentif» afin d'aboutir à une «discussion sans tabou». La langue corse ? La co-officialité dans les services publics n'est «ni souhaitable, ni possible». Le statut de résident ? «Une illusion» car outre que « restreindre l'accès à la propriété ne pourrait apporter le résultat escompté (...) la règle européenne ne permet pas d'aller au bout de cette idée». La censure de l'arrêté Miot ? «Les décisions du Conseil constitutionnel ne doivent pas être commentées mais appliquées». Au reste, «la loi doit être la même partout et pour tous». En somme, le numéro éculé consistant à brandir comme autant de parapluies des lois et règlementations qui, en dépit d'exceptions connues et admises, acquièrent pour la circonstance un statut d'intangibilité. Aussi, pour le succès d'estime, c'est raté. Jean-Charles Orsucci exprime un sentiment de trahison. Gilles Simeoni parle de «déni de démocratie». Paul Giacobbi dénonce des «réserves infondées». Jean-Guy Talamoni qualifie cette visite de «néfaste».

Au maniement du parapluie, le FLNC répond par... l'adieu aux armes. Le 25, dans un communiqué, l'organisation clandestine fait le constat que «des thèmes autrefois interdits (...) tracent les contours d'une solution politique» et qu'il est «temps de passer à une phase nouvelle, celle de la construction d'une force politique pour gouverner la Corse et la conduire à l'indépendance». Aussi, quoique sans illusion sur les «calculs des gouvernements successifs», le FLNC décrète «unilatéralement d'enclencher un processus de démilitarisation et une sortie progressive de la clandestinité» et appelle les Corses à rejoindre «l'ensemble des structures publiques qui se reconnaissent dans notre démarche historique».



- Le 3, inauguration du nouveau service d'urgences de l'hôpital d'Ajaccio après deux ans de travaux d'un montant de 5,25 M.€.
- Le 4, à Ajaccio, Dumane Da Fà, collectif pour le développement économique et social de la Corse, manifeste devant la préfecture. Il dénonce une situation alarmante et «un modèle économique obsolète, aux effets pervers qui ruine notre île».
- Le 6, à Ajaccio, conférence de presse de Laurent Marcangeli qui attend de l'Etat une prise de position définitive sur l'intérêt des vestiges mis au jour sur le site du futur parking Campinchi. Il refuse d'être «le maire qui détruit le patrimoine ajaccien pour 300 places de parking»
- Le 7, décès de Georges Doublet, membre du groupe Chjami Aghjalesi.
- A Bastia, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) initie un débat sur le thème du statut de résident qui soulève la question de l'intégration de la diaspora.
- Le 15, alors que la Haute-Corse connaît des conditions météo difficiles, un incendie endommage le local et une partie du stock alimentaire des Restos du cœur de Bastia.
- Le 16, l'Agence Régionale de Santé communique sur l'interdiction de baignade dans la rivière du Cavu, où plusieurs personnes ont contracté la bilharziose, deuxième maladie parasitaire mondiale après le paludisme. Le Haut Conseil de la santé publique a été saisi.
- Le 17, le président du PRG de Haute-Corse, Alex Alessandrini, et l'ancienne attachée parlementaire d'Emile Zuccarelli, Marie-France

Lachaud, poursuivis pour recel de détournement de fonds publics, sont condamnés respectivement à trois mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende, et 3 000 euros d'amende dont 2 000 avec sursis.

- Ce même jour, à Ajaccio, des perquisitions sont réalisées à la mairie dans le cadre d'une enquête sur les votes par procuration lors de la dernière municipale. Laurent Marcangeli fait savoir pour sa part que certains documents manquant à l'appel ont été produits et reproduits par ses détracteurs.
- Le 19, les associations Aria Linda et A Sintinedda s'insurgent contre le fait que la norme limite de rejets des centrales thermiques, fixée à 20mg/m³, est appliquée partout en France sauf en Corse où il faudra attendre 2024, avec une norme admise pour la centrale de Lucciana fixée à 100mg/m³.
- Toujours le 19, le tribunal administratif de Bastia annule l'élection municipale de L'Île-Rousse.
- Le 23, à Ajaccio, la CGT de La Poste entre dans sa cinquième semaine de grève et marque l'occasion avec une opération escargot.
- Le 24, nouvelle grève à la SNCM. Le collectif Dumane da fà manifeste devant le siège ajaccien de la compagnie.
- Le 27, occupation de la capitainerie du port de commerce de Bastia par l'intersyndicale de la SNCM.
- Le 29, à Propriano, à l'issue d'une municipale partielle suite à la démission du maire Caroline Bartoli, son époux, Paul-Marie Bartoli est élu avec 75,5% des suffrages exprimés.



# La culture au bouillon maigre

#### Elisabeth Milleliri

Subventions rabotées, programmations revues à la baisse, difficultés de fonctionnement, incertitudes sur l'avenir, ou même baisser de rideau définitif... Le monde de la culture ne chérira sans doute pas le souvenir de cette année 2014.

i, entre la deuxième moitié des années 1980 et 2009, l'effort culturel des régions et collectivités territoriales a été croissant (la progression annuelle moyenne était même de 11% entre 2004 et 2009) cette époque est révolue. L'ère est aux dégraissages.

Et le *mammouth* n'est désormais plus la seule espèce menacée. Face à la baisse des dotations versées par l'Etat, les collectivités locales, qui assurent à présent les deux tiers du financement de la culture se sont lancées dans la traque aux économies.

Et la culture est semble-t-il une proie sinon facile du moins toute désignée. Singulièrement le spectacle «vivant»... qui commence à se demander s'il le restera encore longtemps. D'autant qu'une étude sur les dépenses culturelles des ménages montre qu'avant même l'installation de la crise, si la fréquentation des musées restait stable, celle des lieux de spectacle reculait de 11%.

## Deux millions de moins dans la marmite

Aussi, un peu partout en France, c'est la soupe à la grimace pour la culture et la Corse participe sans se faire prier à ce mouvement général. De 9,2  $M.\in$  en 2013, le budget que la CTC consacre aux lieux culturels, aux festivals et aux compagnies passe à 7,2  $M.\in$ .

Dès la mi-janvier 2014, à Ajaccio, la compagnie Locu Teatrale dénonce la «situation difficile» des «associations culturelles œuvrant pour la culture corse», affirmation démentie par Paul Giacobbi. Six mois plus tard, l'association organisatrice du Festival du vent

de Calvi annonce que «confrontée à des vents contraires» elle se voit «contrainte d'annuler sa 23° édition, initialement annoncée pour la fin du mois d'octobre, et de «cesser son activité». Puis en août, le centre culturel Una Volta à Bastia se voit signifier une baisse de subvention de 22% (soit 70 000 €) sur son budget en cours. Dans les jours qui suivent, sa directrice, Dominique Mattei, lance un appel à la mobilisation.

En effet, dit-elle, si le budget annuel global d'Una Volta est de près d'un million d'euros, abondé par des sources diverses (Centre national du livre, mécénat) cette diminution des fonds alloués par la CTC au titre d'une convention quadriennale va la contraindre à renoncer à certains projets, revoir à la baisse le festival de la BD et licencier une salariée. Une pétition sur internet est lancée.

#### **Ouestion de choix**

Dans la foulée, à la mi-septembre, centres culturels et compagnies artistiques corses se réunissent pour dresser un constat unanime : le drapeau noir flotte sur la marmite ! Et le contenu de la marmite tient plutôt du bouillon maigre que de la soupe aux choux gras.

La Fabrique de Théâtre de Bastia, pour la première fois depuis sa création, n'est pas en mesure de dire ce que sera sa programmation après décembre, le Calvi jazz festival, le Svegliu Calvese a des difficultés de trésorerie estime ne pas pouvoir assumer sa prochaine édition, le centre culturel Anima dont les aides régionales ont été rabotées de 20% n'a perçu que 50% du montant annoncé...

Du côté de l'Exécutif régional, on fait valoir que «les ajustements opérés étaient obligatoires au regard de la situation financière qui impacte considérablement le fonctionnement de toutes les collectivités», que «la CTC reste aujourd'hui encore, le premier financeur de la culture», et qu'en outre certaines associations culturelles disposent d'un fond de roulement «conséquent». Bref, y'a plus de sous, c'est quand même pas difficile à comprendre?

Ben si, rétorquent les sinistrés car si «le budget de fonctionnement de la CTC est certes en baisse, d'environ 1%, celui du spectacle vivant le serait de 45%. Il y a donc bien des choix politiques qui font que le budget de la culture, déjà bien modeste, est parmi les plus touchés par les baisses.

Par ailleurs les délais de versement ont été importants en 2013 et 2014. Ce qui a obligé les associations, même celles ayant un fond de roulement «conséquent», à recourir à des emprunts bancaires». Comme pour leur donner raison, le centre culturel Una Volta annoncera en décembre que, grâce au succès de sa pétition, la baisse de sa subvention a été ramenée de -22 à 10%. Il suffirait donc de vouloir ? Toujours estil que le budget 2015 s'inscrit dans la continuité du précédent.

C'est dans ce contexte morose que deux nouveaux lieux de spectacle voient pourtant le jour, en novembre : l'espace culturel Charles Rocchi de Biguglia, et le théâtre de poche Scenina, à Ajaccio. Inconscience, optimisme ? Doux mélange des deux ? L'avenir seul le dira.

Reste que, à en croire un rapport conjoint des ministères de l'Economie et de la Culture, soutenir la culture serait loin d'être un investissement à perte puisque celle-ci générerait une valeur ajoutée directe sept fois supérieure à celle de l'industrie automobile.

Mais il est vrai qu'en Corse, on ne produit pas de voitures.



# en images













# LE LIEN POUR UN PARTENARIAT EFFICACE!







Chì u 2015 purtessi à a Corsica speranza è prugressu, chì tuttu ognunu pudissi riceve in a so vita parsunale è di famiglia tuttu ciò ch'ellu brama in Pace è in Salute...



# **SEMPRI IN**

# FIANC'A VOI!



















## **SNCM**: U troppu stropia

a grève de la SNCM et ses corollaires occupe le devant de la scène tout au long du mois. Le 2, à Marseille, les grévistes bloquent le navire Kallisté et paralysent la partie sud du quai dédiée aux départs sur la Corse, contraignant la CMN à se replier sur Toulon pour poursuivre ses rotations

L'exaspération monte chez les transporteurs, les hôteliers et les agriculteurs qui, tout comme les élus, en appellent en vain à la responsabilité de l'Etat.

Le 3, sur le port de Porto-Vecchio, des heurts opposent marins grévistes et socioprofessionnels

Le 4, alors que Paul Giacobbi ne peut que faire à nouveau le constat de l'inertie de l'Etat, des manifestations ont lieu devant les préfectures d'Ajaccio et Bastia, à l'appel de divers collectifs et organisations.

Dans l'après-midi à Bastia, une délégation de socioprofessionnels est reçue par le préfet de Haute-Corse puis évacuée manu militari. Un usage disproportionné de la force qui ne contribue pas à dénouer les crispations.

De manifs en ultimatums, d'appels à la raison en accès de colère, il faut attendre le 7 pour voir l'ouverture de négociations autour d'un médiateur désigné par le gouvernement.

Le 9, alors que Manuel Valls reçoit des représentants du monde socio-économique corse et promet des mesures d'indemnisation, la CGT des marins annonce la reprise du travail, votée contre la promesse d'un moratoire excluant toute procédure judiciaire pour quatre mois

Tuttu què per què, conclura ironiquement le STC pour qui ce conflit inutile a occulté des questions centrales, comme le renouvellement de la flotte ou la création de compagnies aux missions complémentaires gérées par les régions Corse et PACA. Ce qui est sûr, c'est qu'il aura achevé de changer les vieux griefs en rancœur tenace.

Aussi, le 17, la requête du conseiller territorial communiste Michel Stefani, demandant que l'Assemblée de Corse renonce à réclamer les 220 M.€ d'aides jugées indûment perçues par Bruxelles, ne soulèvera aucune vague de compassion dans l'hémicycle régional.



- Le 1e, le conseil municipal d'Ajaccio adopte une motion en faveur de l'abandon du fioul lourd pour l'alimentation de la centrale thermique du Vazzio. L'opposition municipale ne prend cela dit pas part au vote.
- Le 3, la radio Alta Frequenza étend sa zone d'émission à Marseille et Aix-en-Provence via la radio numérique terrestre.
- Le 7, alors que la grève se poursuit au centre de distribution de la Poste à Ajaccio, la direction accuse les grévistes de délit d'entrave et indique avoir engagé une action en référé. De son côté, l'intersyndicale des Transports collectifs ajacciens entame son dixième jour de grève. C'est aussi le 7 que retentit un triste clap de fin : Henri Graziani, scénariste, dialoguiste, réalisateur et acteur s'éteint à Bastia, à l'âge de 84 ans.
- Le 8, à Ajaccio, coup de gueule des commerçants et artisans qui dénoncent l'attitude «racketteuse» des services fiscaux.
- Le 9, fin de la grève aux Transports collectifs ajacciens, suite à des négociations qui se sont tenues par l'entremise de la CAPA.
- Le 11, le conflit de La Poste à Ajaccio, loin de se régler, s'étend au centre de tri de Campo dell'Oro et de ce fait à la distribution du courrier sur la quasi-totalité de la Corse-du-Sud.
- Le 16, à Ajaccio, les forces de l'ordre interviennent pour mettre fin au blocage des centres de tri du Vittulo et de Campo dell'Oro.
- Ce même jour, Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, répond à Gilles Simeoni qui lui a fait part de son inquiétude au sujet du remorquage de l'épave du Costa Concordia de Giglio vers la Toscane. Le convoi passera au large des côtes corses, dans des zones écologiquement très sensibles. La ministre s'engage à veiller à ce que l'itinéraire soit modifié ou à tout le moins sécurisé.
- Le 17, le tribunal d'Ajaccio prononce l'interdiction de faire entrave à la liberté de travail, au libre accès et au libre fonctionnement des

services de la Poste, sous peine d'une astreinte de 1000 euros par infraction constatée et par personne. Dans la nuit, l'Assemblée de Corse adopté le rapport portant sur la création d'un Office Public Foncier.

- Le 18, Marylise Lebranchu est assez fraîchement accueillie par une classe politique locale encore douchée par les propos de Bertrand Cazeneuve. Les propos lénifiants de la ministre de la Décentralisation rencontrent le plus grand scepticisme, exprimé parfois de façon abrupte.
- Le 21, en mairie de Bastia, élus, socioprofessionnels, syndicats, associations sont réunis pour organiser la mobilisation face au remorquage imminent du Costa Concordia, dont les cales contiennent encore 163 tonnes d'hydrocarbures et d'huiles.
- Le 23, la LDH tout en saluant les efforts de Marylise Lebranchu pour maintenir un dialogue demande au gouvernement d'avoir plus d'ambition, de courage et de volonté politique.
- Le 24, l'épave du Costa Concordia passe au large des côtes corses, sous la surveillance d'une «flottille citoyenne» dénonçant les risques de la navigation dans le canal de Corse.
- Le 26, décès d'Ange Dellasantina, 80 ans, qui fut le capitaine du GFCA dans les années 1960.

#### GR20 : A prova maestra di Guillaume Peretti

Di u percorsu di u GR20, da raghjunghje Calinzana à Conca, Guillaume Peretti hà riesciutu u 7 di lugliu à batte a prova maestra è fà la soia.

L'hà compiu in 32 ore ! Una perfurmanza di prima trinca per stu ghjovanu cerviunincu, membre di l'Atleticu Club di Corti, tercanu di a corsa in muntagna è in bissicletta.

Nanzu à ellu, ghjera u spagnolu Kilian Jornet chì tenia a suprana in 32 ore 54. In u 2009, avia realizatu sta prova maestra, pigliendu a piazza ind'e tavulette di l'Alta Strada di l'alisgianincu Pierrot Santucci (36 ore 53).

200 chilometri, cù 14 500 metri di slivellatu pusitivu, senza dorme nantu à stu chjassu muntagnolu miticu chì travarca u core di a Corsica, da Cismonte à Pumonte. Dopu à qualchì annata iberica, a prova maestra di u GR20 rivene dunque à un Corsu. Guillaume Peretti hà rimessu e cose in ordine. Hà mustratu à longu di a so corsa tante qualità. Resistente, cuscenziosu, l'ochji lucenti di determinazione, sempre cù u surrisu, à fiancu à tutta una squadra d'inquadramentu spurtivu è medicale chì l'hà purtatu in st'andatura, dendu li u soffiu di francà e cime, di cuncretizà tante brame è un bellu sonniu!





# Risque sanitaire: Après le bluetongue virus et le cynips, la xylella!

e 12, Femu a Corsica fait par de son inquiétude à propos de la possible propagation de la Xylella Fastidiosa. Présente depuis 2013 dans la région des Pouilles, au sud de l'Italie, où elle a dévasté 8000 ha d'oliveraie, cette bactérie, constitue une menace pour plus de 200 espèces végétales, dont elle provoque le dépérissement.

Et il n'existe pour l'heure aucun moyen de l'éradiquer. Fin 2013, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) avait délivré un avis urgent sur la Xylella fastidiosa, préconisant une surveillance particulière sur le commerce de plants, la circulation de végétaux infectés étant à l'origine de la propagation.

Or l'île importe beaucoup de végétaux, à visée agricole ou ornementale, et principalement en provenance d'Espagne et d'Italie.

Mais si, dans d'autres régions a priori moins directement concernées, les directions régionales de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF) ont largement communiqué à ce sujet dès mai 2014, ce n'est que trois mois plus tard que l'alerte est donnée en Corse, et par un tout autre biais.

Interpellé, l'Etat, responsable de la protection des végétaux, se veut rassurant. Mais en matière de risque sanitaire, depuis Tchernobyl jusqu'au cynips en passant par la fièvre catarrhale, les insulaires ont appris à se montrer circonspects face aux discours officiels lénifiants.

La DRAAF a beau objecter que des contrôles sont pratiqués sur les végétaux entrants, le fait qu'ils ne portent que sur 5% du total des plants importés suffit à inspirer de l'inquiétude.

Aussi, le 18, à Riventosa, un collectif se constitue, réunissant toutes les filières concernées (forêt, oléiculture, maraîchage, castanéiculture, vigne, fruitiers...).

Il souhaite la mise en place de «mesures spécifiques de surveil-lance» voire la suspension des importations de plants.

Il demande par ailleurs une réunion en urgence du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) et la mise en place d'une cellule de veille.

«La Corse, fait-il savoir, n'acceptera pas d'être à nouveau atteinte par une maladie importée alors que le fait d'être une île devrait la protéger. La situation commande une prise de conscience collective pour éviter un nouveau désastre environnemental et agricole. Et l'Etat doit d'urgence assumer ses responsabilités.» ■ Le 1<sup>er</sup>, fin du placement sous administration provisoire de l'hôpital d'Ajaccio, mis en place deux ans auparavant.

- Les 2 et 3, se tiennent les Ghjurnate internaziunale de Corte. Des représentants de Femu a Corsica et de la classe politique traditionnelle tels que Emmanuelle de Gentili, Pierre Ghionga, Jean-Baptiste Luccioni, Jean-Martin Mondoloni ou Jean-Charles Orsucci s'y rendent pour parler de l'avenir institutionnel de l'île.
- Le 5, la grève se poursuit au centre de tri d'Ajaccio, une nouvelle réunion de négociations tourne court très rapidement.
- Le 8 à Bastia, la plage de l'Arinella est officiellement labellisée Handiplage. C'est la seconde plage de Corse, après celle du Lido à Propriano, à obtenir ce label validant des aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite. En matière d'accessibilité des plages, la Corse est loin derrière les autres régions du Sud-Est.
- Le 9, à Furiani, en marge du match entre le SCB et l'OM, échauffourées les forces de l'ordre et certains supporters du SCB. Le ministère de l'Intérieur fait état de 44 CRS et gendarmes blessés. Bilan démenti le lendemain par le quotidien Le Monde qui révèle que 8 représentants de l'ordre ont été brièvement hospitalisés... pour des acouphènes.
- Le 14, présentation des mesures d'indemnisation promises par Manuel Valls aux entreprises affectées par la grève de la SNCM : exonération de cotisations patronales de sécurité

sociale pour le 3° trimestre 2014, étalement des paiements de ces cotisations pour le 2° trimestre et garantie des prêts bancaires et prêts Bpifrance-CTC.

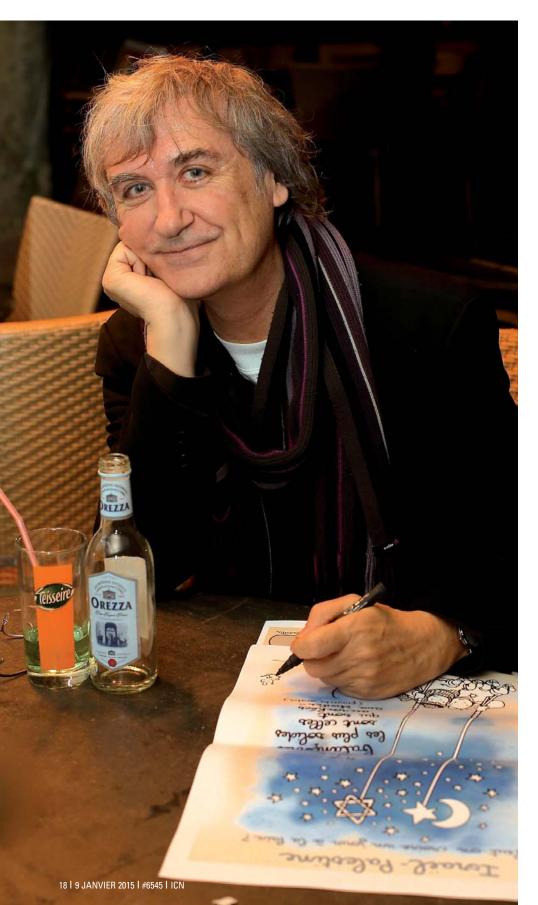
- Le 15, nombreux incendies en Balagne, en Plaine Orientale, et dans l'Extrême Sud. Au total, plus de 100 hectares de végétation partent en fumée en ce jour de l'Assomption
- Le 21, fin du conflit au centre de tri d'Ajaccio, après la signature d'un protocole d'accord. La distribution du courrier reprend le jour même, après 93 jours d'interruption.
- Le 22, nombreux départs de feux en Balagne. Ce même jour, décès de Jean-Charles Colonna, 87 ans, ancien maire de Corte et ancien viceprésident de l'Assemblée de Corse.
- Ce même jour, à Aleria, inauguration d'une stèle commémorative, à l'occasion du 39° anniversaire de l'assaut de la cave Depeille qui fit deux morts et un blessé grave.
- Le 27, l'INSEE publie les chiffres du marché du travail pour juillet. D'ordinaire assez bons du fait des embauches saisonnières, ils font apparaître une nouvelle hausse du chômage: + 1,1% sur un mois et + 11,3% sur un an, contre + 0,8% et + 5% pour la France métropolitaine.
- Du 27 au 30, plusieurs incendies se déclarent dans les deux départements.



# Plantu fait sa rétro

#### Michel Maestracci

ICN vous propose sa rétrospective des faits qui ont le plus marqué la vie de l'île en 2014. Plantu est un habitué de cet exercice depuis près de quarante ans. L'occasion rêvée de discuter de cet exercice avec le dessinateur du journal Le Monde, créateur de l'initiative Cartooning for Peace. Place saint Nicolas, à Bastia, nous avons fait le point de l'année écoulée autour de son dernier pamphlet contre la gauche au pouvoir, Voleuse de rêve, qui égrène l'année politique et géopolitique écoulée.



### Depuis combien d'années faites-vous ce livre rétrospective ?

Le premier bouquin est sorti en 1975. Ça me permet de donner un rendez-vous régulier à mes lecteurs et de voir à quel point j'ai besoin de réviser mes fiches. Des fois, on ne s'en rend pas compte et on se dit «il ne s'est rien passé cette année» et puis si.

# Cette nouvelle rétrospective fait référence à Giscard, à Mitterrand. Est-ce à dire que vous voulez montrer qu'il n'y a pas d'évolution dans le comportement des hommes politiques ?

On peut dire qu'il n'y a pas d'évolution chez les hommes politiques, je peux le comprendre, mais dans ce cas là, il faudrait dire aussi qu'il n'y en a pas non plus du corps électoral. D'où l'avantage de faire des bouquins. J'en ai parlé avec Badinter il y a peu. On parlait du choc de 1983 quand Mitterrand s'apercoit qu'il faut changer l'économie. On avait dit à tous les sidérurgistes : «Raymond Barre c'est un gros nul, vous allez voir quand on va arriver au pouvoir», et en 1983, on leur a dit «non, non, on va faire comme avec Giscard». Ça a été encore la même chose avec Arcelor Mittal, et Hollande sur sa petite camionnette avec son porte-voix qui a fait croire que les patrons licencieurs iraient tous en taule. Les gens le croient, c'est incompréhensible, mais bon c'est ainsi.

### La loi Macron serait-elle une redite de ce qui s'est passé en 1983 ?

Exactement, la classe politique est un peu la même sauf qu'avant, il y avait un grand gourou qui s'appelait François Mitterrand. Il arrivait à embobiner les gens et ces derniers à la fin lui disaient merci. Des gens comme ça, il n'y en a pas beaucoup par siècle. François Hollande, n'a pas l'aura de Mitterrand, tout le monde l'a constaté. La société attend beaucoup de la gauche au pouvoir, mais il y a une structure qui biaise cette vision. Dans le livre, un dessin montre des hommes politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, plus proches entre eux que du peuple, que je représente par le petit Paul Emploi. En fait, lorsque je vois les gesticulations autour du Front de gauche qui a fait voter Hollande, ou des Verts qui à présent disent que le Président sent le gaz, je me dis que c'est une escroquerie, à la fois géniale, nationale et monumentale. Et là où je suis étonné, c'est de savoir pourquoi l'électeur n'ouvre pas un peu plus yeux. C'est vrai que les trois quarts des médias sont proches du PS et qu'on ne l'aide pas à ouvrir les yeux sur la réalité de la gauche au pouvoir. Parce qu'il y a quand même une gauche qui est formidable, celle qui fait rêver. Celle au pouvoir est celle qui m'a piqué tous mes rêves.

#### Donc vous soutenez que la presse est un peu coupable de cet aveuglement. Si on évoque Mazarine Pingeot, personne n'en a parlé et tout le monde savait. C'est un exemple parmi d'autres ?

Oui, pour Mazarine, j'étais au courant de son existence. J'ai peut-être eu tort de ne pas en parler, mais je considérais que c'était de l'ordre de la vie privée, comme c'était le cas pour Philippot dont Closer a dit qu'il était homosexuel. Je n'en reviens pas qu'un journal puisse dévoiler quelque chose de cette nature contre le souhait de la personne, fût-elle au Front National. Il a le droit, c'est sa vie privée. Ça nous apporte quoi, à nous Français? Mais là où j'aurais dû être plus critique dans l'histoire de Mazarine Pingeot, c'est qu'il y avait des cars de CRS qui gardaient la maison de sa maman. Mais je ne le savais pas. Mitterrand était aussi capable d'annuler des Conseils des ministres, car la petite faisait sa crise d'adolescence. Et là, ca interférait dans la vie de la République. Le boulot des journalistes était de le dire. C'était une affaire d'Etat et il fallait la raconter.

De plus en plus, les ministres de l'Intérieur interdisent la circulation des supporters des clubs de foot. Il n'y a plus là aussi le respect de la libre circulation des personnes. Quel est votre avis sur ce phénomène ?

C'est un peu comme dans l'esprit de Cartooning for Peace. On devrait faire des expos sur le sport et les aspects bénéfiques du foot, du stade de Furiani, raconter la vie des joueurs, évoquer les excès. Je trouve qu'il faut parler, échanger et savoir pourquoi des supporters ont envie de casser du gars de l'équipe d'en face. Lorsqu'on est venus à Bastia en 2010, il y avait des dessinateurs corses, basques, israéliens... On a parlé, on a échangé et on s'est compris. Jusqu'où peut-on aller quand on aime une équipe ? Quand on présente un drapeau, qui est l'emblème de la Corse et qu'en face il y a des gens qui n'attendent que ça pour passer par dessus les balustrades et cogner, ça me fait penser à Mahomet. Pour 2016, j'ai un copain allemand qui souhaite que les dessinateurs du monde entier dessinent sur Mahomet car ça fera dix ans qu'il y a eu les cinquante morts au Pakistan à cause du portrait du prophète par les dessinateurs danois. Je lui ai dit : «mais il y a des fondamentalistes qui n'attendent que ça. Tu vas leur faire ce cadeau de les provoquer». Je me bats pour des opinions et sur un stade c'est identique. Je pense qu'il y a une pédagogie à réinventer. Avec les réseaux sociaux, il faut comprendre ce que cela signifie d'avoir une opinion quand on a Twitter, Facebook ou Instagram. Une photo prise et c'est 40 millions de personnes qui vont la voir. Je pense à Hollande avec sa chapka au Kazakhstan, à Leca avec son drapeau. Je me



souviens de Pierre Mauroy en Argentine glissant sur une flaque d'eau en sortant de l'hôtel. Il y avait trois photographes pour «shooter» la scène. Tout de suite, la sécurité est venue vers eux et a dit : «la photo, pas question de la publier», parce qu'ils étaient identifiés, mais aujourd'hui, ça n'est plus possible. •

# 3 questions à Pierre-Noël Luiggi

La légende veut que, de retour des Etats-Unis, où commençait à se développer l'e-commerce, Pierre-Noël Luiggi s'entend dire, à Bastia, par son garagiste, qu'il lui faudrait attendre un mois avant que n'arrive du continent la pièce de rechange pour son véhicule en panne. Le trait de génie de Pierre-Noël est de créer, avec Oscaro.com, le premier site web à proposer des pièces automobiles d'origine sur Internet. Le succès est immédiat. Travailleur infatigable, produisant mille idées dans une journée, Pierre-Noël précise : « Avec peu de moyens, beaucoup de persévérance et beaucoup de créativité, nous avons réussi à faire une boite qui est leader européen et la deuxième mondiale sur son secteur ». Chez Pierre-Noël, comme le montre son partenariat avec le Sporting club de Bastia, club de football de Ligue 1, tout oscille entre raison et passion.

# Quel événement, local, national ou international, a selon vous été important pour la Corse en 2014 ?

Ce n'est pas un mais des événements qui concernent la Corse qui m'ont marqué. D'abord, l'extraordinaire effervescence des idées, y compris en politique, qui s'épanouit sur notre île avec l'arrivée d'hommes, d'idées nouvelles, dans le cadre du débat démocratique; ensuite, la vitalité du football corse avec de nombreuses équipes qui jouent à haut niveau; enfin, le dynamisme du tissu économique dans un contexte difficile. La Corse ne s'est pas découragée, lors de la grève des marins de la SNCM.

#### Et quel(le) serait le rendez-vous manqué, l'événement attendu en vain ou l'opportunité non saisie de cette année ?

Ce qui m'a frappé aussi, mais cela dure depuis près de 30 ans, le rendez-vous manqué de la France avec la mondialisation, le mépris dont sont victimes les entreprises et les entrepreneurs, le retard pris dans les technologies nouvelles et le numérique.

La France est-elle en train de se réconcilier avec ses entreprises ? Je l'espère. Les efforts doivent venir des Français eux-mêmes et non pas du retour supposé d'une croissance qui n'arrivera pas, si une union nationale ne se réalise pas sur quelques réformes-clefs.

## Trois adjectifs pour qualifier cette année 2014?

Aveugle (une France aveugle sur tous les sujets), menacée (une France menacée dans tous les domaines), fière (le courage de retrouver la fierté d'agir et de maîtriser notre destin).

**Complétez cette phrase...** L'année prochaine, si tout va bien... nous devrions pouvoir éviter d'aller dans le mur. **)** 

Interview par Christian Gambotti



# 3 questions à Roberto Battistini

Roberto Battistini, né à Bastia., est reconnu aujourd'hui comme l'un des plus grands photographes contemporains. Il a travaillé pour les plus grandes agences de publicité (Euro RSCG, Publicis, TBWA, Ogilvy, etc.) et les plus grands médias (Vogue Homme, Paris Match, Frankfurter Magazine, Business Week international, etc.) En 2007, il reçoit le Grand prix de l'affichage, Grand prix stratégie et Grand prix du public pour la campagne de publicité Canal+ « Chirac Pot de départ » de l'agence BETC Euro RSCG. Après avoir parcouru le monde, il est revenu en Corse sur les traces de ceux qui ont libéré notre île. Le résultat de ce travail est un livre remarquable publié, aux Editions Albiana : « Corse 1943 - Les Combattants de la Liberté », avec des textes de Marie Ferranti.



#### Quel événement, local, national ou international, a selon vous été important pour la Corse en 2014 ?

Rosetta et Philae, le rêve à 510 millions de kilomètres de la Corse!

### Et quel(le) serait le rendez-vous manqué ou l'opportunité non saisie ?

L'absence d'une véritable politique culturelle commune au niveau de l'Europe.

### Trois adjectifs pour qualifier cette année 2014 ?

Respectueuse du passé à travers l'hommage rendu à nos soldats pour la grande Guerre ;

Constructive pour l'avenir avec le renouvellement des élus en Corse ; Enrichissante culturellement au travers les expositions et les festivals en Corse.

L'année prochaine si tout va bien... je souhaiterais qu'un artiste Corse soit exposé au MUCEM pour faire rayonner la créativité de notre île.



# 3 questions à Louis Péraldi

Originaire d'Ajaccio, Louis Péraldi, chirurgien-dentiste à Paris, est le Président de l'Amicale des Ajacciens de Paris, association qui a pour but de mettre en relation les Ajacciens et les Corses de Paris et de l'Ille de France. L'Amicale organise chaque mois un repas dans un restaurant parisien. L'été, ce repas se déroule en Corse. Ces repas sont l'occasion de recevoir un invité et d'aborder les sujets qui concernent notre île. Récemment, l'Amicale a reçu, chez «Françoise», le célèbre restaurant près de l'Assemblée nationale, Pierre-Noël Luiggi, le patron d'Oscaro.com. Près d'une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation de Louis Péraldi.

#### Quel événement, local, national ou international, a selon vous été important pour la Corse en 2014 ?

L'événement majeur, pour la Corse, concerne évidemment l'avenir de la SNCM et la grève des marins en juillet 2014, en pleine saison.

Cette grève et la situation de la SNCM montrent que la question de la continuité territoriale reste posée.

#### Quel(le) serait le rendez-vous manqué, l'événement attendu en vain ou l'opportunité non saisie de cette année ?

Au plan national, le rendez-vous manqué concerne la rencontre entre les Français et la politique. L'action politique a perdu toute crédibilité, car les résultats ne sont pas là. Au plan international, le rendez-vous manqué concerne la rencontre entre les peuples et la paix mondiale.

On assiste partout à la montée des terrorismes.

#### Trois adjectifs pour qualifier cette année 2014?

L'espoir, les déceptions, le pessimisme. Complétez cette phrase : L'année prochaine, si tout va bien... la Corse pourra continuer sur le chemin d'un développement endogène, sans tout attendre de l'extérieur.

Interviews par Christian Gambotti

# EPTEMBRE \_\_\_\_\_

I y 28 ans, peu avant les législatives de 1986, à la demande de François Mitterrand le publicitaire Jacques Séguéla lançait le slogan «Au secours! la droite revient!».

Excellente prédiction. Et mauvaise stratégie en matière communication persuasive. La gauche prit en effet une sévère déculottée.

Pour cette élection sénatoriale du 28 septembre qui vise à renouveler 179 sièges sur 348, le «Président normal» s'est prudemment gardé de communiquer avec ostentation sur la situation inconfortable de sa famille politique, en perte de vitesse, de popularité et de représentativité. Il est vrai qu'il n'est nul besoin d'afficher l'évidence tant elle est criante.

Toujours est-il que la formule peu heureuse du «fils de pub» est on ne peut plus d'actualité pour décrire l'état de la gauche française à l'issue de cette élection. Le rapport de force redevient à peu de chose près celui qui existait au Sénat avant septembre 2011.

La gauche, toutes composantes confondues, passe de 177 à 156 sièges tandis que la droite dans son ensemble (UMP, UDI et DVD) passe de 171 à 190 sièges, avec une belle progression des centristes qui obtiennent 40 sièges contre 32 précédemment et s'imposent à présent comme un interlocuteur incontournable

Pour sa part, le FN fait son entrée au palais du Luxembourg en y décrochant deux sièges. Il s'agit là d'une première historique qui, dans les média, en occultera une autre : la présence de trois femmes à la vice-présidence du

En Corse, dix candidats étaient en lice. Six en Haute-Corse briquaient la succession de François Vendasi (PRG) : Anne-Marie Natali (DVD) pour la droite, Jean-Félix Acquaviva pour Femu a Corsica, Tony Cardi pour le FN, la gauche alignant pour sa part trois challengers -Michel Stefani (PC), Joseph Castelli (RDSE) et Pierre Ghionga (DVG, sans investiture).

Après avoir frôlé l'élection au premier tour, Joseph Castelli l'emporte avec 343 voix sur 582 suffrages exprimés.

Pour sa toute première participation à un scrutin sénatorial, Femu a Corsica fait bonne figure puisque son candidat devance, et de loin, Pierre Ghionga, Michel Stefani et Tony Cardi.

En Corse-du-Sud, quatre candidats au siège laissé vacant par Nicolas Alfonsi (PRG): Julia Sanguinetti (EELV/PS) et Nicolas Alaris (PC/Front de gauche) pour la gauche, Michel Leca pour le FN et pour la droite, l'UMP Jean-Jacques Panunzi. Qui est élu avec 86,4% des voix. La gauche perd donc un siège en Corse.

### Sénatoriales :

### Qui a dit «Au secours! la droite revient»?

- Le 1er, un incendie ravage une trentaine d'hectares à Saint Cyprien dans l'extrême-sud.
- Le 2, incendies à Poggio di Nazza, au col d'Ominanda et à Cognocoli. Le même jour, le tribunal correctionnel de Bastia condamne le groupe Vinci Construction Terrassement, 150 000 euros d'amende pour défaut de protection de ses ouvriers sur un chantier exposé à l'amiante.
- Le 3, un incendie entre Sorbo Ocagnano et Castellare di Casinca parcourt 3ha de maquis.
- Le 4, la Cour européenne de justice confirme la décision de la Commission européenne enjoignant à la SNCM de rembourser les 220 M.€ d'aides peçues «indûment».
- Le 5, le conseil municipal d'Ajaccio vote la résiliation du contrat de délégation de service public liant la ville à la société Q-Park, pour la réalisation du parking Campinchi.
- Le 6, un incendie à Sorbo Ocagnano dévaste 1 ha de végétation.
- Le 8, décès de Jean-Claude Guazzelli, 67 ans, ancien président de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC).

- Le 10, un hectare de maquis dévasté par les flammes à Castifao.
- Le 16, présentation de l'audit financier de la CAB : en cinq ans, la dette de la a augmenté de 54%, passant de 12,7 M.€ en 2009 à 19,6 M.€ prévus en 2014, alors que l'épargne brute a chuté, impliquant une période de désendettement de 15 ans.
- Le 20, la stèle du site de l'ancienne cave Depeille à Aleria, inaugurée le 22 août dernier est l'objet d'acte de vandalisme.
- Le 22, un incendie parcourt 2ha à Sermano.
- Toujours le 22, Jean-Louis Luciani, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) dénonce l'inertie des services de l'Etat face à l'éventualité d'une propagation de la Xylella Fastidiosa en Corse.
- Le 27, incendie à Quenza, sur le GR 20. Les flammes parcourent plus de 8 har de végéta-
- Le 30, dans le cadre d'un mouvement national, les professions libérales (avocats, notaires, huissiers, pharmaciens, biologistes, médecins, dentistes) sont en grève pour protester contre le projet de réforme qui vise leurs activités.







our le 15, Adolphe Colrat, préfet des Alpes-Maritimes s'offre justement ces 15 petites minutes de notoriété auquel, selon Andy Warhol, tout un chacun est en droit de prétendre.

En prévision de la rencontre de foot entre l'OGCN et le SCB au stade de Nice, il prend un arrêté interdisant «le port, la détention et l'utilisation de tout objet ou vêtement à l'effiqie de la Corse ou d'un club sportif corse».

Décision jugée discriminatoire, et pas seulement du seul point de vue des Corses. Emmanuel Daoud, avocat spécialisé en droit du sport s'interroge sur le «fondement légal d'une telle décision» qu'il estime pour sa part «liberticide». Même analyse de la part de son confrère Yann Padova, ancien secrétaire général de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). La polémique n'en est pourtant qu'à ses débuts.

Le 18, le club bastiais remporte sa première victoire à Nice depuis 20 ans, sur le score de 1 à 0. Jean-Louis Leca, le gardien remplaçant du club, brandit alors le drapeau corse sur la pelouse, ce qui n'est pas du goût de certains joueurs et supporters niçois.

S'ensuivent des débordements qui ont tôt fait de (re)mettre les clubs corses dans le collimateur de la Ligue de foot professionnel (LFP).

Laquelle, en prévision de la rencontre ACA-Valenciennes, le 24, fait savoir qu'elle ne veut pas voir un drapeau corse sur la pelouse de Timizzolu avant le coup d'envoi, estimant qu'il s'agirait d'une «provocation».

Le club ajaccien, solidaire du SCB, passe outre, son président Alain Orsoni affirmant que le club a pris ses responsabilités, les assumera et ne pliera pas devant un «déni de justice».

Le lendemain, à Furiani, le SCB qui accueille Monaco arbore les *bandere*, malgré la désapprobation du délégué de la LFP. La polémique enfle, déborde du stade pour gagner la rue, les réseaux sociaux et le terrain politique.

Le groupe Corse social-démocrate de l'Assemblée de Corse s'élève contre «cet ostracisme à l'encontre des Corses, de la Corse et de son identité».

Le député Laurent Marcangeli interpelle le ministre des Sports Patrick Kanner, afin de savoir en quoi le drapeau corse, constituerait «une atteinte à l'esprit du sport et à la sécurité publique».

Le 28, un collectif réunissant associations, étudiants, clubs sportifs, élus se créée autour de Femu a Corsica pour lancer l'initiative «Una casa, una bandera».

Le 31, la population est invitée à arborer la *bandera* aux fenêtres des maisons, aux devantures des commerces, aux frontons des édifices publics. Et les ventes de drapeaux corses grimpent en flèche.

## Polémique:

## Ce drapeau que la LFP ne saurait voir



- Le 6, douze personnes, dont Dominique Ferrari, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Ajaccio et son prédécesseur, Philippe Gatti, sont interpelées dans le cadre d'une enquête portant sur des attentats commis en 2013 contre des gendarmeries.
- Le 7, le Barreau d'Ajaccio annonce la suspension des audiences pour trois jours. En fin d'après-midi, Me Gatti est remis en liberté.
- Le 8, Me Ferrari est transféré vers le pôle antiterroriste de la région parisienne. Le barreau de Bastia décrète une grève de deux jours.
- Le 9, remise en liberté, sous contrôle judiciaire, de Me Ferrari, mis en examen pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste».
- Le 10, la chambre civile de la Cour d'appel de Bastia ayant ignoré la grève des avocats bastiais, leur bâtonnier frappe la barre d'interdit pour la journée. Et le barreau d'Ajaccio décrète une grève totale jusqu'au 14.
- Le 12, coup d'envoi des chantiers du rond-point de Furiani et du carrefour de Casatorra. D'un montant global de plus de 27 M.€, ces travaux visent à désengorger l'entrée de Bastia.
- Le 13, incendies à Coggia et à Calenzana où les flammes parcourant 180 ha. Ce même jour, Qualitair Corse enregistre un pic de pollution atmosphérique dans les deux départements.

- Le 20, une dizaine de départs de feu, rapidement maîtrisés sont enregistrés en Balagne, dans le Cortenais, sur la Plaine orientale et la région bastiaise.
- Le 21, quatre incendies en Haute-Corse dévastent près de 70 ha de maquis.
- Le 22, forte pression incendiaire avec une vingtaine de départs de feu. En Haute-Corse, le Niolu est particulièrement éprouvé avec près de 600 ha détruits à Albertacce. En Corse-du-Sud, le principal foyer touche le site de la Parata à Ajaccio, parcourant quelque 30 ha et détruisant le sémaphore.
- Le 23, le tribunal administratif annule les élections municipales d'Ajaccio, pour «manœuvres frauduleuses» et «émargements irréguliers». En précisant toutefois qu'il est impossible de déterminer quels en sont les auteurs et bénéficiaires. Par ailleurs, le procureur de la République confirme l'ouverture d'une information judiciaire suite à la plainte déposée par Simon Renucci, mais aussi à celle déposée par Laurent Marcangeli sur la disparition de certains documents.
- Le 27, Laurent Marcangeli, annonce sa démission et sa décision de se représenter aux nouvelles élections qui seront organisées début 2015, sans faire appel du jugement devant le Conseil d'Etat.

#### L'uperazioni «una Casa, una Bandera»: a difesa di a raprisintazioni di a Corsica è di i Corsi ...

Hè cascatu dinò à u Ballò corsu di spanticà u sfussoni tra a Corsica è u Cuntinenti. A vulintà di scartà a Bandera corsa, al dilà d'un segnu etnucintricu disusatu, ci mostra assai u rifiutu di l'essa corsu. Com'è di sempri u populu corsu ùn hà pussutu ingolle u stupidàghjinu tantu di i fidirazioni di Ballò ch'è istituziunali o mediatichi ! Oghji chè no semu à u 2.0 (Internet), l'interdettu di a Bandera corsa hà viaghjatu in modu supersònicu nant'à a Reta Internet. Ci sarà l'annarbamentu ginirali è una prima risposta diventa da copre e pagine Facebook di tant'è tante Bandere ! Un Cullittivu nasce è ni ghjunghjemu à «una Casa, una Bandera».

A Ghjurnata imbandirata hè scelta, è si mettanu e bandere, sia nant'à u fruntone di e case, sia nant'à e tarrazze, ind'è i vitturi, ecc. I magazeni si ritruvanu sviutati in quàttru è trè setti. L'appuntamentu hè datu dapoi Facebook è u ghjornu scèltu e cità sò sanu sanu imbandirate. Certe oghji sò sempri appesi!

A risposta pacifica, simbulica, mostra bè l'arradicamentu di tutt'un populu è in u 2015 stu populu hà da essa sempri prontu à riaggì, s'ellu c'era bisognu. A Bandera corsa ùn sarà mai bandita tantu ch'ellu firmarà u Populu Corsu, è cusì sia ! ■

M. G.

# NOVEMBRE \_\_\_\_\_

e 1er novembre, peu avant 4h du matin, l'Assemblée de Corse adopte le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Il aura fallu près de 48 heures de débats pour parvenir à ce vote. Et 22 ans -depuis le décret faisant adopter le Schéma d'aménagement de 1992- pour que la Corse soit dotée d'un tel document de planification et d'aménage-

Les discussions ont été âpres et ont longtemps achoppé sur trois points auxquels les nationalistes étaient résolument attachés et qui, bien qu'acquis lors d'un précédent vote, avaient disparu du document final : la mention du «peuple corse» en tant que destinataire du Padduc, la protection des espaces agricoles et la préservation des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Ils ont *in fine* eu gain de cause pour les deux premiers mais pas pour l'inconstructibilité des ZNIEFF, auxquelles a toutefois été consenti un renforcement de protection.

L'autre victoire à l'arraché des nationalistes porte sur les quelque 4 000 ha de terres agricoles visés par la nouvelle notion d'«espaces mutables», qui concerne des espaces pouvant être ouverts à la constructibilité du fait de leur proximité avec des zones urbaines : 10 % seulement de ces terres pourront devenir constructibles; à la double condition que la constructibilité soit justifiée par un projet d'utilité publique certifié par la CTC et qu'aucun autre terrain ne puisse convenir. La droite, qualifiant les débats de «mascarade» et jugeant le document «trop protectionniste et restrictif», s'est retirée de l'hémicycle. Après moult palabres, protestations et sorties (au propre comme au figuré) le PADDUC a donc été adopté par 38 voix. Le président de l'Exécutif se félicite, Maria Guidicelli se félicite, les nationalistes itou.

En somme, tout le monde, hormis la droite, est content ? Pas tout à fait. Car il y a tout de même quelques couacs, au sein même de la majorité territoriale. Ainsi, outre Pascaline Castellani, membre du groupe Gauche républicaine, qui a été la seule à voter contre, Paul-Marie Bartoli, maire de Propriano, dénonce l'adoption d'un amendement qui selon lui «asphyxie» sa commune et promet que ça ne se passera pas comme ça. Difficile de ne faire que des heureux. Même lorsqu'on revendique, selon les termes de Maria Guidicelli, un document «équilibré, sécurisé (...) extrêmement social, à l'écoute de l'ensemble des Corses».

Ce vote, quoique capital, n'est toutefois pas l'ultime point final. Reste encore à soumettre le PADDUC à l'avis de l'Autorité environnementale, du Conseil des sites de Corse et du Conseil économique et social de Corse. Suite à quoi, le document, modifié le cas échéant, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération de l'Assemblée de Corse avant d'être soumis à enquête publique.

## Ite, PADDUC est!

- Le 2, un incendie parcourt 15 ha sur les hauteurs de Ghisoni.
- Le 4, la SNCM dépose le bilan devant le tribunal de commerce de Marseille.
- Le 13, suite aux incidents survenus après le match OGC Nice-SC Bastia le 18 octobre, la commission de discipline de la LFP inflige à Jean-Louis Leca deux matchs de suspension dont un avec sursis. Une décision qui ranime la polémique sur l'ostracisme dont les Corse fait l'objet, notamment dans le milieu du foot professionnel.
- Le 14, la LFP sanctionne l'AC Ajaccio d'une amende de 1000 euros avec sursis pour avoir arboré des drapeaux corses avant le match contre Valenciennes. Et la polémique enfle. Ce même jour, les organisateurs du festival Arte Mare à Bastia déprogramment la représentation, suivie d'un débat, que devait donner le journaliste Christophe Barbier qui, lorsqu'il ne fustige pas «les» Corses, est comédien à ses heures. Christophe Barbier fait savoir sur Twitter que cette annulation montre à quel point sa vision de la Corse est fondée.
- Le 20, le rapporteur public du tribunal administratif de Bastia conclut à l'annulation totale du PLU d'Ajaccio, suite aux requêtes déposées par

deux sociétés, la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud et l'association U Levante. Jugement mis en délibéré au 16 décembre.

- Le 18, à Corte, l'ODARC fait le point sur le symposium consacré à la xylella fastidiosa qui s'est tenu à Gallipoli, dans les Pouilles. Il apparaît que la menace pour la Corse est réelle. Pour autant, l'Etat, interpelé, s'en tient à la réponse standard « tout est sous contrôle ». De leur côté, les nationalistes modérés annoncent que le député européen José Bové, sollicité, va saisir directement la Commission européenne.
- Le 24, à Bastia, lancement officiel du Mouvement Corse Démocrate, nouvelle structure politique positionnée à gauche créée par François Tatti
- Le 28, le tribunal de commerce de Marseille prononce le placement en redressement judiciaire de la SNCM. La compagnie maritime dispose de six mois pour trouver un éventuel repreneur.
- Ce mois de novembre est par ailleurs jalonné par de fréquentes perturbations météorologiques qui affecteront les deux départements, vents violents et fortes pluies occasionnant de nombreux dégâts et perturbant la circulation sur certains axes routiers.









# ARADIODACORSICA Dipoi più di 30anni

**EN FM** 

AIACCIU103.2 BASTIA98.9 CORTI104 CALVI87.9 GHISUNACCIA107.4 PORTIVECHJU 93.7 BUNIFAZIU101.2

**EN NUMERIQUE** 

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

# DÉCEMBRE.

e 12, l'Assemblée de Corse adopte un projet de réforme de l'organisation territoriale. Il vise à fusionner CTC et conseils généraux en une «Collectivité de Corse» qui leur succéderait «dans tous leurs droits et obligations».

L'Assemblée, qui passerait de 51 à 63 membres, les «conseillers de Corse», serait dotée d'un président et d'un conseil exécutif assisté d'un conseil économique, social, environnemental et culturel. Les conseillers seraient élus au terme d'un scrutin de liste à deux tours, avec une répartition de sièges à la proportionnelle et l'attribution d'une prime majoritaire de 4 sièges.

Le projet prévoit aussi la création d'une «Chambre des territoires», sous la forme d'un établissement public, qui siègerait à Bastia et serait composée de 56 membres (27 pour la Corse-du-Sud et 29 pour la Haute-Corse), avec pour missions la mise en œuvre «des politiques de la Collectivité de Corse dont l'exécution se justifie au niveau infra-régional et la coordination des «politiques mises en œuvre par les établissements publics de coopération intercommunales».

Tout ceci au conditionnel car le projet approuvé au niveau de la région doit ensuite recueillir l'assentiment du gouvernement puis, si tout va bien, donner lieu à l'organisation d'un référendum dans l'île.

Dans l'optique d'une mise en place de cette nouvelle organisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Assemblée de Corse demande par ailleurs au Premier ministre le report des élections départementales de mars à décembre 2015 et celui des territoriales en décembre 2016 au lieu de décembre 2015.

Si ce projet de réorganisation recueille une majorité de 42 voix, il fait cela dit grincer des dents. Le groupe Front de Gauche -dont le président de l'Assemblée de Corse- a voté contre, ainsi que Nathalie Ruggeri (UMP) et Marcel Francisci (UMP).

Et du côté des conseils généraux la réticence est de mise : en Corse-du-Sud, on dénonce «une réforme qui ne conviendra ni à la Corse ni aux Corses (...) sera catastrophique au niveau économique et fera des dégâts au niveau social» tandis qu'en Haute-Corse, on s'émeut du fait que les membres de la future Chambre des Territoires ne seront pas élus au suffrage universel mais désignés par les futurs élus territoriaux.

Le vent du changement souffle aussi dans le domaine de la fiscalité. Et le 19 l'Assemblée de Corse approuve, article par article, un rapport sur la réforme fiscale territoriale en faveur de la Corse.

Il prévoit notamment le transfert des droits de successions, celui de la TVA mais aussi de nouvelles recettes telles que taxation des résidence secondaires locatives, taxations écologiques. Si l'Etat veut bien...

# **Organisation territoriale, fiscalité :**On réforme ! si l'Etat est d'accord...

- Le 1<sup>er</sup>, signature d'une convention tripartite liant l'université de Corse à l'Etat et la CTC jusqu'en 2017. Elle prévoit notamment l'attribution de 44 postes d'universitaires supplémentaires. Longtemps objet de litige la notion de co-officialité corse-français comme objet d'étude figure in fine en annexe du document.
- Toujours le 1<sup>er</sup>, le secrétaire d'Etat aux Transports Alain Vidalies se dit pessimiste quant à la transmissibilité à un éventuel repreneur de la délégation de service public (DSP) attribuée à la SNCM. Ce qui réjouit la CGT des marins laquelle estime que pour conserver la DSP il faut renflouer la SNCM.
- Le 3, à Corte, plusieurs centaines de jeunes manifestent à l'appel de la Ghjuventù Indipendentista pour dénoncer l'inertie de l'Etat sur différents dossiers politiques importants. Des incidents éclatent à la dislocation du cortège.
- Le 4, la préfecture de Corse fixe les dates des prochaines élections municipales d'Ajaccio aux dimanches 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 2015. Pour l'heure, Laurent Marcangeli, François Casasoprana et Simon Renucci ont fait connaître leur intention de se présenter.
- Le 5, l'Assemblée de Corse approuve les statuts de l'office public foncier de la Corse destiné à mettre en œuvre des stratégies

favorisant le logement tout en luttant contre la spéculation immobilière. Installé dès janvier, il sera immédiatement opérationnel.

- Le 13, un incendie détruit l'entrepôt de l'entreprise agro-alimentaire Les Glacières d'Ajaccio dont les 53 salariés sont dès lors menacés de chômage technique.
- Le 16, le tribunal administratif de Bastia annule dans sa totalité le PLU d'Ajaccio.
- Le 17, le secrétaire d'Etat aux Transports Alain Vidalies revient sur ses propos précédents : il s'avère qu'en vue d'une reprise de la SNCM, sa DSP pourra être transférée en plusieurs lots.
- Le 18, l'Assemblée de Corse approuve, avec une majorité relative de 24 voix, le budget primitif 2015 de la CTC, dont le montant s'élève à 934,36 M.€.
- Le 19, le Conseil d'Etat confirme l'annulation des élections municipales à L'Ile-Rousse.
- Le 22, Joseph Castelli démissionne de la présidence du Conseil général de la Haute-Corse. Il conserve cela dit son mandat de conseiller général.
- Le 24, publication des chiffres du marché du travail pour novembre. En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C diminue de 0,1% sur un mois, alors qu'il progresse de 0,4% en France métropolitaine.

#### Facebook à l'usu nustrale

U prima di dicembre hè statu annunziatu nantu à pagina "Facebook Translations Team" chì a lingua corsa facia parte uffizialmente di e 122 lingue d'utilizazione prese in carica da l'impresa di Mark Zuckerberg. Un mese dopu à u britonu, u corsu hè dunque a seconda lingua reghjunale di Francia à truvà a so piazza in sta rete suciale chì conta una cumunità di più d'1,3 miliarde di persone in u mondu. Hè



stata appughjata st'andatura da l'impegnu d'un Curtinese, Anton'Maria Battesti, rispunsevule di l'affari publichi ind'è Facebook France. Hà vulsutu mette in ballu un travagliu per chì a lingua corsa sia ricunnisciuta da Facebook è aduprata di u modu u più largu, in lea cù a Fundazione di l'Università ; stituzione arradicata à a vita socioecunomica isulana, diretta da Vannina Bernard-Leoni ! Cù assai ingeniu, a truppa di cumedianti I Kongoni hà seguitatu a via aperta è purtatu a so petra, lancendu una pagina "FB in Corsu" chì hà addunitu più di 10 000 "mi piace" in qualchì ghjornu è fattu cresce u numeru d'utilizatori. In qualchì ghjornu dinù, più di 90 percentu di e parolle è l'infrasate di a rete suciale sò state adattate in un lessicu à l'usu nustrale...

R. F.

#### Plus de six cents participants à la Spassighjata de Bastia

Le premier City Trail organisé à Bastia par l'Associu Mantinum, s'est tenu le 7 décembre 2014 veille de la Festa di a Nazione. Six cents coureurs des clubs de l'île, mais aussi des non licenciés ont arpenté les rues du centre ancien jusqu'au pensionnat Jeanne d'Arc pour mettre en valeur la dimension culturelle de la cité. C'est Guillaume Peretti, recordman de la traversée du GR 20, qui a remporté l'épreuve en 26'29" devant Lambert Santelli (27'47") et Alex Caietta (27'59"). La première féminine est Eloïse Bastide (88°) devant Victoria Pomonti (92°) et Laura Ameline (98°). En plus de l'aspect sportif, cette course visait aussi à récolter des fonds pour l'association *Inseme* qui a pour but d'aider les familles de Corse dont les proches sont hospitalisés sur le Continent. Une Spassighjata deux est prévue d'ici peu. ■

H. G.

# Des vœux de vous... Voulez-vous?

**Jean Bozzi**Conseiller éditorial

radition immuable : chacun y va de ses vœux. Le pape, le maire, le député, le conseiller général, le conseiller régional, le président de la République et ces milliers de présidents du coin qui nous adressent leurs généreuses pensées. «Chers amis, concitoyens, administrés, sociétaires, électeurs... Au seuil du nouvel an...». Poncifs et compagnie, tout y passe.

Et moi, et moi ? Je me garderai d'ajouter des élucubrations personnelles aux litanies d'usage, soucieux de vous préserver du gavage tel que je le subis en cette période, à la seule vue des billets du nouvel an. J'admettrais cependant que vous ne partagiez pas ce point de vue.

Des vœux, j'aurais plutôt tendance à vous en réclamer. Mais pas ceux auxquels vous pensez. Merci de tout cœur, c'est comme si je les avais reçus. Ma requête va plus loin. Elle est même très intéressée. Elle concerne notre journal : ICN Informateur Corse Nouvelle.

Ce que nous appelons de tous nos vœux, ce sont les vôtres à propos de votre hebdomadaire.

Tiens, on vous tend la perche : abonnés ou lecteurs occasionnels, vous avez bien une appréciation à formuler sur votre journal, **ICN**.

Non pas que nous aimions les coups de bâton. Nous voulons seulement être lucides devant notre propre ouvrage, voir la réalité en face. Notre hebdo, le jour de sa sortie, c'est un miroir qui renvoie l'image du «menu» que nous avons confectionné. Nous le goûtons. Nous le jugeons, sans complaisance.

Mais, comme le joueur de cartes qui n'évalue pas toujours exactement son jeu, nous avons besoin d'un regard extérieur. Fausse modestie ? Non : réalisme. Personne ne détient la vérité. Nous souhaitons élargir notre vision.

Qui mieux que vous, lecteur, peut nous apporter l'éclairage qui manque parfois dans la conception générale, le détail, le fond ? Peut-être ressentez-vous de temps à autre le besoin de nous interpeller, mais le temps passe ou bien vous vous dites: «à quoi bon?». Pourtant, toute lecture inspire réflexion.

Serait-ce trop vous demander de nous faire part de vos observations, quelles qu'elles soient? Donnez libre cours à la critique, vous nous aiderez à faire progresser **ICN** vers un contenu plus riche, plus conforme aux attentes de ses lecteurs et utile à la Corse.

Merci infiniment. Au fait, je tiens à vous présenter mes vœux. Paci e saluta.



Tiens, on vous tend la perche :
abonnés ou lecteurs occasionnels, vous avez bien une appréciation à formuler sur votre journal,



• ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE est édité par CorsicaPress Editions SAS, Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs de la Libération 20200 Bastia Tél. 04 95 32 89 95
• DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Paul Aurelli (04 95 32 89 95), Conseillers: Jean Bozzi (Éditorial), Philippe Giammari (Vie locale), Roland Frias (Cultura e lingua Corsa), Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur) • COMITE DE SURVEILLANCE: Pierre PUGLIESI, Jérôme FABRO-AURELLI, Gérard ALEXANDRE, Jean BOZZI, Philippe GIAMMARI, François RISTORCELLI, Jean TOMA • BUREAUX: 1, Rue Miot (2\*\*\*\*\* étage) 20200 BASTIA • SECRÉTARIAT: Tél. 04 95 32 04 40 • ANNONCES LÉGALES: Tél. 04 95 32 89 92 • ABONNEMENTS: Tél. 04 95 32 89 97 • PUBLICITE-RELATIONS EXTERIEURES: Ajaccio (04 20 01 49 84), Bastia (04 95 32 89 96) • RÉDACTION: Tél. 04 95 32 89 90

& 04 95 32 89 95 • RÉDACTEUR-EN-CHEF: Paul Aurelli — 1\*\*\* Secrétaire de Rédaction: Pascal Muzzarelli • COMITÉ DE RÉDACTION: Paul Aurelli, Philippe Giammari, Christian Gambotti, Roland Frias, Elisabeth Milleliri, Frédéric Bertocchini, Michel Maestracci, Marie Gambini, Jacques Fusina, Jean-Toussaint Leca, Antoine Asaro (Dessin), Jacques Paoli, Giacumu-Andria Mela, Toussaint Lenziani, David Raynal, partenariat avec ALTA FREQUENZA. • IMPRIMERIE: AZ Diffusion 20600 Bastia • PAO (N° 6545): HCOM Franck YOUNES • DEPOT LEGAL: (A date de parution/Bastia) • CPPAP 0319 | 88773-ISSN 2114 009

#### **GROUPE UGOLINI**

Société par actions simplifiée Au capital de 713.216 € (en cours d'augmentation) Siège social : RN 194 - Route de Mezzavia 20167 Afa - 443 087 499 RCS Ajaccio

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire 9.12.2014, les associés ont :

- approuvé les contrats d'apports du 20.10.2014, aux termes desquels :

  \* M. Jean-Dominique UGOLINI et Melle
- Patricia UGOLINI ont fait apport à la So ciété respectivement de 39 et 45 parts so ciales qu'ils détenaient au sein du capital social de la société MARINA CORSA, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis RN 194 - Route de Mezza-via - 20167 AFA (CORSE), immatriculée sous le numéro 493 952 865 RCS AJAC-
- Melle Patricia UGOLINI a fait apport à la Société de 96 parts sociales qu'elle détenait au sein du capital social de la so ciété OPALINE, SCI au capital de 9.800 €, dont le siège social est sis RN 194 -Route de Mezzavia - 20167 AFA (CORSE), immatriculée sous le numéro
- 531 555 910 RCS AJACCIO,

  \* M. Jean-Dominique UGOLINI et Melle Patricia UGOLINI ont fait apport à la Société respectivement de 5 et 40 parts sociales qu'ils détenaient au sein du capital social de la société PADOU II, SCI au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est sis Route d'Alata - Villa Luminagha - 20090 AJACCIO (CORSE), immatriculée sous le numéro 788 612 703 RCS AJACCIO,
- 612 703 RGS AJACCIO, \* M. Jean-Dominique UGOLINI a fait apport à la Société de 395 actions qu'il détenait au sein du capital social de la société CORS'AMENAGEMENT, SAS au capital de 700.070 euros, dont le siège social est à AFA (20167) - Route de Mez-zavia - RN 194, immatriculée sous le nu-méro 352 930 705 RCS AJACCIO,
- \* M. Jean-Dominique UGOLINI et Melle Patricia UGOLINI ont fait apport à la Société respectivement de 50 et 205 actions qu'ils détenaient au sein du capital social de la société CORSE MONETIQUE, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à AFA (20167) - Route de Mezzavia - RN 194, immatriculée sous le nu-méro 493 953 459 RCS AJACCIO,
- M. Jean-Dominique UGOLINI et Melle Patricia UGOLINI ont fait apport à la So-ciété respectivement de 738 et 164 actions qu'ils détenaient au sein du capital social de la société COPIE CONFORME, SAS au capital de 125.050 euros, dont le siège social est à AFA (20167) - Route de Mezzavia - RN 194, immatriculée sous le numéro 379 649 403 RCS AJACCIO,
- \* augmenté en conséquence le capital social d'une somme de 180.992 € pour le porter de 713.216 € à 894.208 € par créa-tion de 707 actions nouvelles de 256 € de valeur nominale chacune, émises au prix de unitaire de 956 € soit avec une prime d'émission de 700 € par action.
- modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis.

N° 02

#### CHANGEMENT DE NOM

Monsieur BELAZREG Ayoub, Gabriel, né le 12 aout 1987 à PARIS (75), demeurant 32 rue du Chanoine Letteron, chez Mademoiselle Céline ROBILLIARD, 20200 BASTIA (20), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de SAINT-FELIX,

Avocat - 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia

#### **CESSION DE DROIT AU BAIL**

Suivant acte S.S.P en date du 24 décembre 2014, enregistré à BASTIA le 29 Décembre 2014, Bordereau 2014/1486, Case n° 12, Ext. 3561, Me Pierre Paul DE MORO GIAFFERI, demeurant à PIETRA-NERA - U BOSCU D'ORU - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA ès-qualité de manda-THE THE BOULANGERIE DU THEATRE» SARL au capital de 1,000 € dont le siège social est à BIGUGLIA (20620) Villa Stella Maria, a cédé à la Société « EL 10 », Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA (20200) 15, BD De Gaulle, le droit au bail des locaux sis BAS-TIA (20200) 21, Rue César Campinchi, dans lesquels la "EURL BOULANGERIE DU THEATRE" exploitait un fonds de commerce de Boulangerie, pâtisserie confiserie, moyennant le prix de 31.000 €.

La prise en jouissance a été fixée au 24 dé-cembre 2014. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publica-tions légales auprès de Me P. P de MORO GIAFFERI Mandataire Liquidateur, demeu-rant à U BOSCU D'ORU - PIETRANERA (20200) SAN MARTINO DI LOTA, où il a été fait à cette fin, élection de domicile,

Pour unique insertion.

#### **AVIS**

Par acte SSP à Calvi du 30/09/2014, enregistré au SIE BASTIA le 24/12/2014, Bord. 2014/1477, Case N° 12, M & Mme Jean-Baptiste SAVELLI demeurant ensemble à 20260 CALVI, Maison Blanche, Avenue Christophe Colomb ont résilié par anticipation à compter du 30/09/2014, le contrat de location gérance du fonds de commerce de vente de bijoux et horlogerie fantaisie sis et exploité à 20260 CALVI, 4 rue Joffre, consenti à compter du 1/01/2010 à la SARL GABRIELLE SAVELLI, au capital de 1000 euros, dont le siège social est à 20260 CALVI, Résidence le Grand Large, Avenue Christophe Colomb, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 517 935 425, représentée par sa gérante, Mme Gabrielle SAVELLI épouse GAILLOT,

N° 05

#### **AVIS**

'COVEA CAUTION SA. société anonyme au capital de 3.200.000 Euros régie par le Code des Assurances dont le siège social est 10 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72013 LE MANS Cedex 2, immatriculée au RCS LE MANS B 377 581 079.

Informe de la cessation de la garantie financière légale de 100.000 € ayant couru selon la dernière attestation de garantie jusqu'au 31/12/2014 délivrée à A MONTA-GNOLA RANDONNEES, SANTA MARIA, 20122 QUENZA, Siren N° 528 484 132, au titre de ses activités, nécessitant une garantie financière telle qu'imposée par les articles L211-1 et L211-18 du Code du Tourisme. La garantie de COVEA CAU-TION cessera trois jours francs sulvant la publication de la présente annonce.

Les créances, s'II en existe, devront être produites au siège social de COVEA CAU-TION SA pendant un délai de trois mois à compter du présent avis.

N° 06 Maître Alexandre SANTONI,

Notaire à la Résidence de BONIFACIO, Corse du Sud, Bancarello, Route de Sartène, soussigné

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, notaire à BONIFACIO, le 31 décembre 2014, enregistré au Service des Impôts de PORTO-VECCHIO, le Impôts de PORTO-VECCHIO, le 31/12/2014, bordereau 2014/436, case

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par : Madame Monique, Lucienne Jeanine SANIEZ, Commerçante, divorcée de Monsieur Ange, Toussaint LUCCIANI, demeurant à BONIFACIO (20169), CHIOVA D'ASINO

N'ayant pas conclu de pacte civil de soli-darité. Née à SAINT OMER (62500), le 30 octobre 1949. De nationalité Française. Divorcée suivant jugement rendu par le tri-

bunal de grande instance de AJACCIO (20000) le 27 octobre 1994.

#### Au profit de :

La société dénommée VL. société par action simplifiée , au capital de 1 500,00 Euros, dont le siège social est à PORTO VECCHIO (20137), FRANCE, Chez Monsieur Stéphan LUCCIANI Lavatoggio Bocca Dell'Oro, identifiée sous le numéro SIREN 808 311 351 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO.

D'UN FONDS DE COMMERCE de PRET A PORTER SAISONNIER, connu sous le nom de BLEU MARINE, sis et exploité sur le territoire de la Commune de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), 4 Rue du Docteur Balesi, dans un immeuble ap-partenant aux Consorts OLIVIERI, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 341 461 689, et comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

-Le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité pour la durée restant à courir à compter du jour de l'entrée en jouissance.

Précision étant ici faite que ledit fonds objet des présentes, ne comporte aucun mobilier, matériel, ustensiles, outillage ser-

vant à son exploitation.

Moyennant le prix de : CENT MILLE

EUROS (100.000.00 €)

Entrée en jouissance 31 décembre 2014. Les oppositions seront reçues chez Maître Alexandre SANTONI, notaire Bancarello 20169 BONIFACIO où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BO-DACC).

Pour unique insertion. Le notaire.

N° 07

#### **RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 19.12.2014 N° 6543, concernant la vente du fonds de commerce sis à AJACCIO (20000) 10, Bd Lantivy, à l'enseigne « CAFE FESCH », par la SARL A FALCUNAGHJA au profit de la SARL « RAPID' EAT », c'est par er-reur qu'il a été mentionné : Les oppositions seront reçues auprès de Me B. LEONELLI avocat à BASTIA (20200) 5 Rue César Campinchi,

IL FALLAIT Lire: « Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu à AJAC-CIO (20000) 10, Bd Lantivy, auprès de Monsieur Jean-Louis BESCOND ès-qualité de gérant de la Société « RAPID'EAT ».

N° 08

avocats SCP TOMASI SANTINI **VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA TABOUREAU** 

Société d'Avocats 6, Boulevard Paoli - 20200 Bastia Tel.: 04.95.32.86.00 - Fax: 04.95.31.37.79

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 1er janvier 2015, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : SARL BALANINA Forme :** Société à Responsabilité Limitée

Objet social: Exploitation de lignes de transport public de voyageurs, de services occasionnels, d'excursion et taxis, transport de marchandises **Au capital de :** 1.000 € constitué unique-

ment d'apports en numéraire

Siège social : 76, Zone Artisanale - 20217 Saint-Florent

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Gérance : Monsieur César Dominique FERRANDINI, né le 4 octobre 1970 à Calvi, de nationalité française, Le Moulin Joli - Place Bel Ombra - 20260 Calvi.

N° 09

#### **AVIS**

Selon acte du 20 décembre 2014 enre-gistré le 31.12.2014 bordereau gistré n°2014/990, case 3, Madame Marie Micheline LEANDRI a cédé à Mademoiselle Marie Antoinette TOMI 2 parts dont elle est propriétaire dans le capital de la SARL Les TROIS M,

N° 10

#### **AVIS**

Selon acte du 20 décembre 2014 enregis tré le 31.12.2014 bordereau n°2014/990, case n°5, Madame Marie Micheline LEANDRI a cédé à Mademoiselle Domi-nique TOMI, 2 parts en pleine propriété et 46 part en usufruit dont elle est propriétaire dans le capital de la SARL les TROIS M.

N° 11

#### **AVIS**

Selon acte du 20 décembre 2014, enregistré le 31.12.2014 bordereau n°2014/990, case 4, Madame Anne-Marie LEANDRI a cédé à Mademoiselle Marie Antoinette TOMI, 50 part en usu-fruit dont elle est propriétaire dans le capital de la SARL Les TROIS M.

N° 12

#### **TAO BIS**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2000.00 € Siège social : La Citadelle - Haute Ville 20260 Calvi - 483 213 997 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée Générale ordinaire du1er octobre 2014 :
\* A la suite de la démission de Monsieur TAO-BY KEREFOFF, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de com-

merce de Bastia.

Pour avis, la gérance



#### **CREATION DE SOCIETE**

N° 13

#### CMG2A CONSTRUCTION **MACONNERIE GENERALE 2A**

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 Euros Siège social : Mora dell Onda St-Cyprien 20137 Lecci

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2014, il a été constitué une Société par actions simplifiée avant les caractéristiques suivantes : **Dénomination:** CMG2A CONSTRUCTION MACONNERIE GENERALE 2A

Forme: Société par actions simplifiée Capital social: 4500 Euros Siège social: Mora dell Onda - St-Cy-

prien - 20137 Lecci **Objet social :** La Société a pour objet, en France comme à l'étranger :

\* Entreprise générale de bâtiment,

\* Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pou-vant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. En outre, la Société peut également parti-ciper par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet. **Durée de la Société :** 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des so-

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Chaque action représentant une voix. Toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée dans les conditions ci-après. Le démem-brement de propriété, le transfert de propriété des actions par voie de succession, est également soumis à agrément.

Président : Mme THOMANN Helga, Pa tricia, née le 15 juin 1971 à Porto-Vecchio (2A) - Résidence Alzetu - app 506 - Rte de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation de la Société au Begistre du commerce et des sociétés de Ajaccio

Pour avis,

N° 14

#### SAS CORSICAGRUMI

Société par Actions Simplifiée Au capital de 6000 euros Siège social : Saint-Antoine 20240 Ghisonaccia

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2014, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination: SAS CORSICAGRUMI** 

Forme : Société par actions simplifiée

Capital: 6000 euros Siège: Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia Objet : La réalisation de tous travaux agricoles. L'achat, la vente de produits d'origine agricole. Le courtage de produits agricoles et toutes prestations d'intermédiaire et de conseil en matière de commercialisation de produits agricoles pour le compte de tiers ainsi que pour les grou-pements et sociétés dans lesquels les as-. sociés seraient producteurs.

Durée: 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux as-semblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles dé finies à l'article 16

Président: Monsieur FAZI Simon-Pierre, demeurant Saint-Antoine - 20240 Ghiso-

Immatriculation: Au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION** 

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AFA du 20/11/2014, il a été constitué une Société présentant les caractéris-

tiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Dénomination sociale : SANZENTA Siège social : Hameau de Saint Jean de Pisciatello, 20117 Eccica Suarella

**Objet social** : L'activité de société holding pure ; L'acquisition, la mise à disposition à titre onéreux, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ; L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ; La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 777.000 euros, constitué au moyen de l'apport de 50 parts sociales appartenant à M. Eric GIANNINI et de 50 parts sociales appartenant à Mme Corine ANTONA dans la société TERRATECH CORSE, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège so-cial est sis Lotissement Michel Ange, Baléone, 20167 AFA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 529 035 404, évaluées à la somme de 777.000 euros,

soit 7770 euros par part sociale. **Gérance** : M. **Eric GIANNIN**I, demeurant Trova, 20117 Alata et Mme Corine AN-TONA, demeurant Hameau de Saint Jean de Pisciatello, 20117 Eccica Suarella

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés. Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. La Gérance,

N° 16

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014 à Vescovato, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale :

SCI E CASELLE DI CONCA Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : LD San Giustu - 20215 Vescovato

Objet sociale: L'acquisition, l'administration et la gestion par location de rési-dences hôtelières ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 ans

Capital: 100 Euros Gérance: Nathalie CADINU, demeurant 15, Rue St Joseph, 20200 Bastia et Laurent BRAISE demeurant LD San Giustu,

20215 Vescovato. Immatriculation: RCS de Bastia

N° 17

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination: PAILLOTE** 

Forme sociale : SARL
Siège social : L'Arinella, 20200 Bastia
Objet social : L'acquisition, la création et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons IV° catégorie, cafetéria, restauration

**Durée :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS, Capital social: 1000 Euros,

Gérant : Monsieur Stéphane Tolaini, demeurant Les Pléiades, Bât. A, 20600 Bastia Immatriculation : Au RCS de Bastia

N° 18 Société Civile Professionnelle d'Avocats au Barreau de Grasse



16, Boulevard de la République 06400 Cannes Tél: 04.93.68.93.93/Fax: 04.93.68.06.16

#### **CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant acte SSP en date à CANNES du 18 décembre 2014, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : « AINA » Capital : 1.500 €

Siège social : 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio - (Commune de ZONZA). Hameau de Caramontino, chez Mr et Mme PACINI-GIUDICELLI Guy et Danièle Objet : L'acquisition de tous biens et droits immobiliers et leur exploitation par bail, location ou autrement :

L'activité de « marchand de biens », c'est-

à-dire, notamment :

1. L'achat en vue de la vente de tous biens meubles ou immeubles, bâtis ou non bâtis et notamment fonds de commerces, parts ou actions de sociétés, terrains, maisons, appartements, locaux commerciaux, ainsi que de tous droits mobiliers ou immobiliers afférents auxdits biens ;
2. La réalisation de tous travaux de viabi-

lité, de démolition et de construction ;

3. La location et la vente des biens acquis en totalité ou par lots, en l'état ou après réalisation de travaux de viabilité, de réfection, de rénovation ou de construction. en l'état futur d'achèvement ou après achèvement :

L'activité de loueur en meublé profes-

sionnel;
- Toutes activités forestières;

Durée : 99 ans
Président : Guy PACINI né le
22/05/1951 à RABAT (Maroc), domicilié à 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio - (Commune de ZONZA), Hameau de Ca-

Admission aux assemblées - Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Procédure d'agrément : Toutes les cessions d'actions, de quelques natures qu'elles soient, sont soumises à la procédure d'agrément à la majorité des deux tiers des associés, le cédant ne prenant pas part au vote.

RCS: Ajaccio

N° 19

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à l'Ile-Rousse en date du 22 décembre 2014, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BBB

Siège social : 2, rue Fred Scamaroni, L'Ile-Rousse (Haute-Corse)

Objet: \* La création, l'exploitation d'une entreprise de maçonnerie générale et bâtiments.

La réalisation de gros œuvre dans la construction.

- L'achat, la vente de matériaux et matériels de construction.

- La location de tout type de matériels se rapportant au bâtiment, travaux publics et à la construction. Et plus généralement toutes activités liées à la construction de tous biens immobiliers.

L'activité de marchand de biens.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital: 3000 euros

Président : Monsieur Philippe Toussaint BOURGEOIS, demeurant Chemin de Palazzi, Santa Réparata di Balagna, l'Ile-Rousse (Haute-Corse),

Cession: Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. Immatriculation : Au registre du com-

merce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président

#### **FIUMICELLU**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 6000 euros Siège social : Camping Mulinacciu - 20137 Lecci

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lecci du 18 décembre 2014, enre-gistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 31 décembre 2014, Bordereau n° 2014/435, Case n°3, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : FIUMICELLU Siège social : Camping Mulinacciu, 20137 Lecci

Objet social: La création, l'exploitation de tous types d'hébergement en rapport avec l'activité touristique

- Les activités de restauration. snack. plats à emporter ainsi que la vente de produits alimentaires à la clientèle de l'établisse-ment ainsi qu'à la clientèle extérieure ;

L'organisation de croisières maritimes ainsi que la location ponctuelle de bateaux à une clientèle remplissant les conditions requises pour la navigation;
- La vente de souvenir, cartes postales,

objets divers ainsi que la location de petits matériels s'intégrant dans la prestation of-ferte à la clientèle ;

- L'organisation de banquets et spectacles ; - La création, l'exploitation, la mise ou prise en location gérance de tous fonds de commerce de même nature :

Ces opérations peuvent s'exercer tant en

France, qu'à l'étranger. **Durée de la Société :** 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6000 euros Gérance: Madame Caroline GERSPÄCH demeurant Mulinacciu - 20137 Lecci. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis. La Gérance

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 01/01/2014, il a été constitué une S.A.R.L a associé unique ayant les caractéristiques sui-

Dénomination sociale : LE MOULIN DU CHATEAU Objet social : L'achat, la vente et la fabrication d'huile d'olive
Siège social : « Le Village » 20225 FE-

Capital : 2.000 €. Durée: 70 ans. R.C.S: Bastia

Gérant : Monsieur Pierre FLORCZYK demeurant « Le Village » 20225 FELI-

N° 22

#### CABINET YVES LE HAY

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 20.000 euros Siège social : Résidence Bureaux Sud RN 193 - 20600 Bastia

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2015 à Bastia, il a été constituté une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité Limitée Dénomination sociale :

VES LE HAY

Siège social : Résidence Bureaux Sud, RN 193, 20600 Bastia Objet social: Exercice de la profession

d'expert-Comptable Durée de la société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 20,000 euros

**Gérance**: Monsieur **Yves Le Hay**, Résidence Le Fornole, Bât. A, 20220 l'Ile-Rousse gistre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis.

Siège social : 17, Lot U Lustincu - 20270 Aléria

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/12/2014 enregistré le 29/12/2014, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : SCI PAI MIR

Siège: 17, Lot U Lustincu - 20270 Aléria Objet: Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et de tous terrains pour construire en vue de la loca-

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 1000 euros en numéraire Gérance : Madame ANGIONI Lucia épouse SOUSA DA SILVA Immatriculation de la société : Au registre

du commerce et des sociétés de Bastia

La gérance,

N° 24

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme: Société à Responsabilité Limitée Dénomination : SARI

Siège : Immeuble Marina - Bât A n°2 -Avenue Général de Boissoudy - 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** Achats, ventes, location de produits techniques et vestimentaires orienté vers les sports de glisse, une école de voile

Durée: 99 années

Capital: 2.000 Euros Gérance: Monsieur Nicolas CAILLY demeurant Ribba - Lieu-dit Culetta - 20137

Porto-Vecchio

Immatriculation: RCS Ajaccio Pour Avis.

N° 25

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP à BIGUGLIA, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle aux caractéristiques suivantes:

Dénomination : SASU BENAZZ

Siège: RN 193, Casatorra, 20620 Biguglia Objet: Station service, distribution de carburants, lubrifiants, produits de graissage et dérivés du pétrole, service de vidange, graissage, lavage, nettoyage de véhicules ; vente de bouteilles de gaz, produits et ac-cessoires pour véhicules à moteur, cycles et motocycles et pour les automobilistes vente et réparation de pneumatiques, service d'entretien courant de véhicules à moteur, cycles et motocycles ; café-bar li-cence 4éme catégorie, restauration rapide et toutes activités annexes susceptibles d'y être exploitées. Participation de la société par tous

moyens, à toutes sociétés pouvant se rat-tacher à l'objet et à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient de nature à favoriser, directement ou indirectement son développement.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital numéraire : trois mille euros. Président : Vincent BENAZZI, villa U Rusulaghiu, route des Pétrelles, Casatorra,

20620 Biguglia.

Tout associé participe aux assemblées avec autant de voix que d'actions et si la société ne comporte qu'un associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts aux associés. Transmission et cession d'actions quelle que soit la qualité du cessionnaire sont soumises à agrément préalable du président, l'agrément est inapplicable en cas de réunion de toutes les actions en une seule main.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

#### **MODIFICATION GERANT**

N° 26

#### LE BOUT DU MONDE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2000.00 € Siège social : 34, rue Clémenceau 20260 Calvi - 510 902 877 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01 décembre 2014 ;

\* Monsieur Théodore LUCIANI demeurant 34, rue Clémenceau, Calvi (Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Ma-dame ANGELE FERRACCI, gérante démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 27

#### FIFM HOLDING

SARL au capital de 861.000 € Siège social : 1, Rue Notre Dames de Lourdes 20200 Bastia - 803 742 980 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2015, les associés ont nommé en qualité de cogérant M. Patrick LAHA-RANNE, demeurant 67, rue du Clos de Ville - 94370 SUCY-EN-BRIE, pour une durée illimitée à compter de cette même date.

Pour avis - La Gérance

#### **LUCANI**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622.00 € Siège social : Quai Landry - 20260 Calvi 313 296 923 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2014 : - A la suite de la démission de Monsieur

JOSEPH GIORGI, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

#### **AVIS**

Suivant l'AGE du 12 décembre 2014, SARL HANSU, au capital de 8000 €, RCS AJACCIO B 513 852 947, dont le siège social est 22/24, Bis Boulevard Do-

minique, 20090 Ajaccio.

A nommé gérant : Monsieur DAI
Changda demeurant Immeuble Mira-Monsieur DAI belles, résidence Castelvecchio à AJAC-CIO (20090) en remplacement de Monsieur ZHÓU Jingfeng, gérant démissionnaire.

La gérance,

N° 30

#### LOUMALAND

SCI au capital de 10.000 euros Siège social : Résidence des Asphodèles Annonciade - 20200 Bastia RCS Bastia : 520.440.652

Suivant décision collective des associés en date du 31 mars 2014, il résulte que l'assemblée générale décide de nommer

en qualité de nouveaux Gérants : - La SASU PROELIO, au capital de 50.000 euros, sise 17, avenue de Villiers à PARIS (75017), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 451.470.595

Représentée par Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Pour une durée indéterminée, à compter du 1er janvier 2014. - La SASU LCS PATRIMOINE, au capital

de 1.000 euros, sise Résidence des Asphodèles - Quartier Annonciade à Bastia (20200), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 791.117.435 Représentée par Monsieur Jean Philippe Sorini. Pour une durée indéterminée, à compter

du 01.01.2014. En remplacement de M Pierre Philippe

GUIDICENTI, démissionnaire L'article V des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

N° 31 **SCEA CLOS NICROSI** 

Société Civile d'Exploitation Agricole Au capital de 15246.23 euros Siège social : Macinaggio 20247 Rogliano - RCS Bastia 392 398 137

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er décembre

2014, il résulte que :

\* Marine LUIGI, Vignale, 20247 Rogliano,

\* Sébastien LUIGI, demeurant les vallons du Macchione, Chemin du Macchione, 20600 Bastia,

ont été nommés Co-Gérant non statutaires à compter du 1er janvier 2015, en remplacement de Jean-Noel LUIGI, an-ciennement gérant statutaire demeurant 20247 Rogliano.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS: Bastia.

Pour avis,

N° 32

#### **OPTIQUE DES 4 CHEMINS**

SARL au capital de 106.000,00 € Siège social : Imm. le Prado B, Avenue de la Libération - 20600 Bastia 439 951 757 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal de l'as-semblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2014, les associés ont décidé :

- de nommer, à compter du même jour, e qualité de gérant, Monsieur André BALBI, demeurant 36, cours Napoléon à Ajaccio (20000), en remplacement de Mademoi-selle Marie-Madeleine DONATI, démissionnaire,
- de modifier l'article 21 des statuts.

#### **MODIFICATION** SIEGE SOCIAL

N° 33

#### **GROUPE UGOLINI**

Société par actions simplifiée Au capital de 894.208 € Siège social : RN 194 Route de Mezzavia - 20167 Afa (en cours de transfert) 443 087 499 RCS Ajaccio (en cours de modification)

Aux termes des délibérations de l'AGE du 12.12.2014, les associés ont décidé de transférer, à compter du 5.01.2015, le siège social de la Société de AFA (20167) - RN 194 - Route de Mezzavia à **Luxem- bourg (L-1116) - 6, rue Adolphe** et de modifier en conséquence les statuts. La Société fera l'objet d'une nouvelle im-matriculation au RCS de LUXEMBOURG désormais compétent à son égard.

Pour avis



N° 34

#### **SCI U CATARU**

Société Civile Immobilière Au capital de 200,00 € Siège social : 9, Allée du Fango La Confina - Chez Mr et Mme BREISTROFFER Ajaccio - 20167 Mezzavia RCS Ajaccio 791 070 840

Aux termes d'un Procès-verbal de Délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 13 Novembre 2014, il résulte que :

Le siège social a été transféré à compter du 13 Novembre 2014 **chez Monsieur Ur**bain BREISTROFFER lieudit Cataru, 20167 ALATA (Corse du Sud).

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis - Le gérant

N° 35

#### **SARL BASTIANO**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000 euros Siège social : 12, Chemin Fiumicellu, 20200 San Martino di Lota

#### AVIS DE MODIFICATION

Suivant AG du 22/12/2014, il a été décidé de transféré le siège social de (**Ancien Siège**) Immeuble Le Novelty, 20200 Bassiege) limitetale Le roverig, 2020 Dasi tia à (Nouveau Siège) 12, Chemin Fiumi-cellu, 20200 San Martino di Lota, à compter du 22/12/2014. Les statuts ont été modifiés au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 36

#### SARL BLUE MARE **LOCATIONS**

#### **CHANGEMENT** DE SIÈGE SOCIAL

Conformément à l'article 4 de ses statuts. le siège social de la SARL BLUE MARE LOCATIONS, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 800 079 345, a été transféré par décision du gérant à l'adresse suivante : Hameau de Bala Id Corba, Rte de Muratello, 20137 Porto-Vecchio. À compter du 1/10/2014

N° 37

#### **PAOLETTI PRODUITS** PETROLIERS P.P.P.

Société à Responsabilité Limitée Capital : 130.000 €uros Siège social : Station Total la Rocade Quartier Finosello - Ajaccio 20090 (Corse-du-Sud) R.C.S. : Ajaccio B 333 904 936

Suivant décision extraordinaire du 5 Janvier 2015, les associés ont décidé de moviel 2013, les associates of the decided en indifier l'adresse du siège social qui est à compter du 1er Janvier 2015 : Station TOTAL LA ROCADE, Quartier Finosello - 20090 AJACCIO.

Les statuts ont été mis à jour par voie de refonte globale.

Pour Avis.

N° 38

#### TRANSFERT DE SIEGE

La S. AR. L. « PTC COMMUNICATION » immatriculée au R. C. S. Bastia sous le N° 791 298 037, a décidé par assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2014 de transférer le siège social de la société du 10, Bd Auguste GAUDIN, 20200 BASTIA, à GHJASSU DI A RAZA N° 5-b, CARDO VILLAGE, 20200 BAS-TIA, à compter du 1er octobre 2014, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Le dépôt légal sera fait auprès du R.C.S. de Bastia.

Pour Avis.

N° 39

#### **AVIS**

Aux termes d'une décision collective des associés de la société **MULTARI MS**, SCI au capital de 152,45 €, 25, rue Pertinax 06000 NICE, (RCS NICE 421 754 516), en date du 01/10/2014, le siège social de la société, dénommée en tête des pré-sentes, a été transféré à compter du 01/10/2014, à **BIGUGLIA** (20620), Route d'Ortale. Les autres caractéristiques de cette société sont les suivantes : **Objet :** Acquisition administration et exploitation par bail ou location d'immeubles bâtis. Durée: jusqu'au 03/02/2098. Gérant: M. Joseph MULTARI, demeurant à NICE (06000), Av. du Frère Marc Aurèle, Les

Jardins d'Oléas, Bloc D.

Cessions de parts sociales : Elles sont soumises à l'agrément des associés se pronnonçant à la majorité des trois-quarts du capital social. Les formalités de dépôt et de nouvelle immatriculation seront effectuées au RCS de BASTIA, dont dépendra désormais la société.

#### **BL** Ingéniérie

EURL au capital de 5000 euros Siège social : chez Agecimm, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio 790 755 649 RCS d' Ajaccio

En date du 25/11/2014, le gérant a décidé chez Agecimm, Immeuble Menasse chemin d'Acqualonga, 20167 Ajaccio, à compter du 01/12/2014. Mention au RCS d'Ajaccio

#### MODIFICATION **CAPITAL SOCIAL**

#### FIDAL **FIDAL SOPHIA**

#### **SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE**

SAS Au capital de 232.300 € Siège : Lieudit Alta di Bevinco - 20620 Biguglia RCS Bastia 301 193 199

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20/10/2014, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 100.050 € pour le tal dull'inflaint de 100.050 € pour le porter à 332.350 € puis de procéder à une réduction du capital d'un montant de 100.000 € pour le porter à 232.350 €. Formalités au RCS de Bastia.

Nº 42

#### **INNOSTYRE**

Société par actions simplifiée Au capital de 50.000 euros Siège social : 18, B Lot Michel Ange - Afa 20167 Mezzavia - 790 179 113 RCS Aiaccio

Suivant procès-verbal en date du 18 décembre 2014, par décision de l'assemblée générale extraordinaire, le capital social a été augmenté de 300.000 EUR pour être porté à la somme de 350.000 EUR. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.

N° 43

#### LES BERGERIES **DE CALA ROSSA**

Société par Actions Simplifiée Au capital porté de 2000 € à 1.552.000 € Siège social : Lecci (20137) Domaine de Caranella - route de Cala Rossa 805 264 041 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique en date du 22 novembre 2014 et décisions du président en date des 27 novembre et 18 décembre 2014, il a été décidé et constaté : - une augmentation de capital de 800.000 € par voie d'apport en nature et par émission de 800.000 actions ordinaires de 1 €

de valeur nominale chacune, - une augmentation de capital de 750.000 € en numéraire et par émission de 750.000 actions de préférence dite de catégorie P de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites. Le capital social est ainsi porté de 2.000 € à 1.552.000 €. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

### Email annonces légales al@informateurcorse.com

N° 44

#### **SARL SBA GIULY**

Au capital de 100.000 euros Siège social : Catérragio - Aléria - 20270 Aléria RCS Bastia 405 393 596 (96 B 110)

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 20.11.2014, il résulte que Le capital a été augmenté de 92.377.55 €, pour être porté de 7622.45 € à 100.000 €, par incorporation de réserves et du rapport à nouveau. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence, Mention RCS Bastia.

#### **MODIFICATION OBJET SOCIAL**

N° 45

#### **HSE SOLUTIONS**

SARL au capital de 7500,00 Euros Chemin des Vignes, 20167 Afa 523 065 738 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2015, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 5 janvier 2015 : louvel objet social : Fournitures et services auprès des entreprises et collectivités. Installations d'illuminations festives, maintenance d'installations électriques. Garage de maintenances, de ventes, et de prestations de services, liés aux vehicules lourd, de tourisme et de transport. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.



Nº 46

#### **BURIANI**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622.00 € Siège social : Résidence St Philippe 20260 Calvi - 327 409 884 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014 : - L'objet social de la société a été étendu,

à compter du 24/11/2014, aux activités suivantes .

Location de biens immobiliers. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

#### DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 47

#### **SELARL** « PLMC Avocats »

Tel Nîmes 04.66.04.94.40 Email: 242@plmc-avocats.com avocats Tel Montpellier 04.67.22.08.18 Email: 255@plmc-avocats.com

#### **CARDELLINE**

SNC en liquidation - Capital 25000 € Siège de la liquidation : Les brises de la mer Pontevecchio - 20230 Santa Lucia Di Moriani RCS Bastia 753 403 278

L'Assemblée Générale de la Sté CAR-DELLINE réunie le 19/12/2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Romain TISSOT de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion, et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 19/12/2014. Les comptes de liquidation seront dépo-sés au Greffe du Tribunal de commerce

Le liquidateur

N° 48

#### **AVIS**

Selon délibérations de l'AGE en date du 22/12/2014, il a été prononcé la dissolution anticipée, avec effet au 01/01/2015 0h00, de la société LA CORDILLIERE, société civile au capital de 2000,00 € dont le siège social est 35, route du Stade -20214 Calenzana, R.C.S. Bastia n°451 978 233. Mme Johanna BARRESI domiciliée 35, route du Stade - 20214 Calenzana, a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation, au lieu duquel doit être adressée la correspondance et où doivent être notifiés les actes et documents relatifs à la liquidation, est fixé au siège social. Formalités au RCS de Bastia.

N° 49

#### Société Civile

#### **SUP FINANCE**

Au capital de 5000 euros Siège social : 6, rue François Pietri, Résidence Prince Impérial - 20090 Ajaccio RCS Ajaccio 529 211 476

Par assemblée en date du 10 décembre 2014, les associés de la société SUP FI-NANCE, ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. M. Serge SUPERCHI, demeurant 2, Rue François Pietri, 20090 Ajaccio a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de liquidation est fixé 6, rue François Pietri, résidence Prince Im-périal, 20090 Ajaccio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Société Civile

#### **SUP FINANCE**

Capital de 5000 euros Siège de liquidation : 6, rue François Pietri, Résidence Prince Impérial - 20090 Ajaccio RCS Ajaccio Siren 529 211 476

L'assemblée générale des associés, réunie le 10 décembre 2014 :

a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donne quitus de la gestion et décharge du mandat de M. Serge SU-PERCHI, demeurant 2, Rue François Pietri, 20000 AJACCIO, liquidateur, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aiaccio.

N° 51

#### **E.U.R.L. SOLE CACCIA**

E.U.R.L. au capital de 1000,00 Euros Siège social : I Petti 20218 Moltifao - R.C.S : 498 067 578

L'associé unique, dans l'acte du 30/11/2014, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2014 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquida-tion et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à « I Petti - 20218 Moltifao », siège de la liquidation.

Pour Avis - La gérance

N° 52

#### PRO EXPERT

Sarl au capital de 15.000 € 10, bd Dominique Fabiani - 20000 Ajaccio 500 005 541 RCS Ajaccio

Par une AGE du 17/11/14, la dissolution amiable a été décidée à compter de ce jour, François VENTURA, domicilié 6, rue de l'Essai, 75005 PARIS, a été nommé liquidateur et le siège de liquidation, comme l'adresse de correspondance, fixé 10 Bd D. Fabiani, 20000 Ajaccio.

N° 53

#### **NORCOR**

SCI au capital de 1000 EUR Siège social : 253. Plaine d'Aregno - Aregno 20220 Ile-Rousse - RC Bastia 483 479 788

L'A.G.E. du 22/12/2014, après lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Colette SINI-BALDI et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation nul et l'absence de distribution et de partage Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront dépo-

sés au RCS de Bastia.

N° 54

#### Marie-Madeleine **AUDISIO-ORNANO**

Avocat au Barreau d'Ajaccio et à la Cour d'Appel de Bastia 32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

#### SARL UCCHEDDU ET FILS

Au capital de 7622.45 € Siège social : Ldt Finocchioccia Plaine de Cuttoli - Cuttoli Corticchiato 20167 Mezzavia - RCS Ajaccio : 353.876.576

#### AVIS DE DISSOLUTION **ANTICIPEE**

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 décembre 2014 et tenue au siège social, a décidé la dis-solution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2014 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions légales. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Giuseppe Salvatore UCCHEDDU, né le 09 avril 1967 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant LIEU-DIT FI-NOCCHIOCCIA, PLAINE DE CUTTOLI -20167 CUTTOLI CORTICCHIATO, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des asso-ciés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aiaccio en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le liquidateur Giuseppe Salvatore

#### VALINCO CUISINE

SARL en liquidation au capital de 75.750 € Rue des Pêcheurs - Immeuble Stella d'Oro 20110 Propriano RCS Ajaccio B 414 143 487 (97 B 231)

#### **DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et légales, pour cause de départ à la retraite

de l'associé unique gérant. L'assemblée générale susvisée a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean-Pierre BEAUVOIS gérant, demeurant : Résidence u Pinello - 26, rue Casanova d'Aracciani - 20110 PROPRIANO, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tri-bunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

#### N° 56 LM STUDIO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 300 euros Siège social : 119, Rue des Girolles Lotissement I Campucci 20290 Borgo (Corse) - 538 198 987 RCS Bastia

- L'assemblée générale par une décision en date du 30 novembre 2014, après avoir entendu le rapport de Monsieur MI-CAELLU PISTOROZZI, liquidateur, a ap-prouvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur

#### Département de la Haute-Corse

#### Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Monsieur le Maire Ange-François Vincentelli, Mairie de Santa Reparata-di-Balagna - Place Capiassi 20220 Santa-Reparata-di-Balagna Téléphone: 04.05.60.08.68/Fax: 04.95.60.49.08

Mail: mairie.santareparata@wanadoo.fr
I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

#### SECTION II: OBJET DU MARCHE

#### II.1) DESCRIPTION:

#### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Transformation du terrain de football stabilisé en gazon synthétique avec reprise de l'Eclairage, la construction d'un local technique au Stade de SANTA REPARATA DI BA-

L1.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, des travaux, de livraison, des fournitures ou de prestation des services :

Exécution des travaux : Commune de Santa-Reparata-Di-Balagna II.1.3) L'avis implique : Un marché public

II.1.5) Description succincte du marché :

Reconversion du terrain de football communal en gazon synthétique 100m x 60m Niv. 6 FFF, et La mise en conformité de l'éclairage existant au niveau 5 conforme aux recommandations de la Fédération Française de Football, la construction d'un local technique au Stade de SANTA REPARATA DI BALAGNA.

III.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : Code CPV

Lot	Classification principale
1	Travaux de terrassement (451125000)
	Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs (451127208)
	Travaux de creusement de tranchées (451121006)
2	Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs (451127208)
	Pose de clôtures (453420006)
	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts (451127105)
3	Installation de matériel d'éclairage public (453161109)

#### II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui II.1.8) Division en lots : Oui

Numéro et désignation des lots :

Lot	Désignation
1	VRD/Terrassement/Gros oeuvre, démolitions, terrassements, réseaux, maçonneries, bordures, contruction d'un local technique
2	Graves 0/20/ Gazon synthétique/Clôtures/Agrès sportifs
3	Eclairage

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots
Des Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E) concernant les lots : 01 VRD/Terrassement Gros œuvres sont stipulées dans le CCTP du Lot 01. Chaque candidat devra obligatoirement chiffrer chacune des prestations supplémentaires (options) suivantes sous peine de voir son offre rejetée.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non
II.2) QUANTITE OU ÉTENDUE DU MARCHÉ :

II.2.1) Quantité ou étendue globale : II.3) DURÉE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION - Durée en mois : 4 mois de

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Début de chantier estimé au mois d'avril 2015

Livraison du Stade: Juillet 2015.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,

#### **ECONOMIQUE** FINANCIER ET TECHNIQUE III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

III.1.1) CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES:
Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque demande de paiement dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Le titulaire pourra remplacer la retenue de garantie par une garantie à première demande. III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement : Subvention à collectivité

Paiement à 30 jours par virement. Avance dont le taux est fixé à 5 % calculée et accordée conformément à l'article 87.1 du code des marchés publics.

#### III.1.3) FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPERA-TEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHE :

Les entreprises pourront répondre au présent marché, seules ou en groupement.

Le Mandataire devra être dûment désigné et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement. Le pouvoir adjudicateur pourra imposer la forme de groupement so-

Unité monétaire utilisée l'euro. III.1.4) AUTRES CONDITIONS PARTICULIERES :

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

III.2.1) SITUATION PROPRE DES OPERATEURS ÉCONOMIQUES, y COMPRIS EXI-GENCES RELATIVE À L'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMÉRCE OU DE LA PROFESSION :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le choix des candidats se fera après examen des compétences, références et moyens humains et matériel, au regard de l'objet du marché et de son ampleur.

Ne seront pas admises :

- les candidatures non recevables en application des articles 43 à 46 et 52 du code des marchés publics,

- les candidatures ne présentant pas les garanties techniques et financières suffisantes au regard du marché, III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES :

#### III.3.1) INFORMATION RELATIVE À LA PROFESSION : SECTION IV : PROCÉDURE

#### IV.I) TYPE DE PROCÉDURE

Marché à procédure adaptée
IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation. IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(\$) concernant le même marché : Non

1V.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et documents complémentaires - Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

30 Janvier 2015 - 15h00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre - Durée en jours 90 (à compter de la date limite de réception des offres) IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

CTION V - RETRAIT DES OFFRES :

#### Sur demande écrite auprès de :

Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna - Place Capiassi - 20220 Santa-Reparata-Di-Ba-

Sur le site d'achat Publics : www.achatspublicscorse.com

Dossier Papier : Adresse à laquelle les dossiers de consultation peuvent être demandés ou retirés : les entreprises intéressées par le présent appel d'offres sont invité à venir retirer le dossier de consultation chez le tireur de plan suivant : S.A.R.L FIOR'PRINT - 1 Av. Emile Sari 20200 BASTIA

Imprimerie.fiorella@wanadoo.fr - Tel:04.95.31.03.83/Fax 04.95.32.33.21

Chaque candidat présentera ses pièces dans une enveloppe fermée contenant deux dossiers distincts

« Candidature » et « Offre » reproduisant les indications suivantes : Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna - Place Capiassi

20220 Santa Réparata di Balagna

Transformation du terrain de football en gazon synthétique avec reprise de l'Eclairage au Stade de SANTA REPARATA DI BALAGNA Lot n°.

"Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis"

L'enveloppe contenant les offres sera adressé par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à :
Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna - Place Capiassi

20220 Santa Réparata di Balagna

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document. Il est précisé que c'est la date de réception du pli par les services de la commune qui est prise en compte et non le cachet de la poste.

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats et à leur frais. Les dossiers, qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

COMPLÉMENTAIRES

## VII.1) II S'AGIT D'UN MARCHÈ PÉRIODIQUE : Non VII.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCE PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 (dix) jours calendaires avant la date limite de remise des offres,

une demande écrite à :

Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna Place Capiassi

20220 Santa Réparata di Balagna VII.4) PROCEDURES DE RECOURS

VII.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tlibunal administratif de Bastia - chemin de Montepiano 20407 Bastia - FRANCE

VII.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS: 7 janvier 2015

N° 58

#### **AVIS**

#### Le Préfet de la Haute-Corse

informe le public que par arrêté n° 2014352-0018 du 18 décembre 2014, la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Bastia-Poretta a été approuvée. Cette décision accompagnée du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Bastia-

Poretta à l'échelle 1/25.000ème daté de novembre 2014 et du rapport de présentation a été notifiée aux maires des communes de BIGUGLIA, BORGO, FURIANI, LUC-CIANA, SORBO-OCAGNANO, VESCOVATO et VENZOLASCA, à la présidente de la communauté de communes de MARANA-GOLO et au président de la communauté de communes de CASINCA.

Ces documents peuvent être consultés dans les mairies et aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale précités, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer.

#### Département de la Haute-Corse

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Mission de maîtrise d'œuvre pour la Transformation du terrain de Football stabilisé en Gazon synthétique avec reprise de l'éclairage

SECTION 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR
1.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :
Monsieur le Maire Ange-François Vincentelli, Mairie de Santa Reparata-di-Balagna - Place capiassi 20220 Santa-Reparata-Di-Balagna Téléphone: 04.95.60.08.68/Fax: 04.95.60.49.08
Mail: mairie.santareparata@wanadoo.fr

1.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Mission de maîtrise d'œuvre réalisation pour la Transformation du terrain de Football stabilisé en Gazon synthétique avec reprise de l'éclairage, construction d'un local technique.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :

Exécution des fravaux : Commune de Santa-Reparata-Di-Balagna
II.1.3) l'avis implique : Un marché public
II.1.5) Description succincte du marché : Mission de maîtrise d'œuvre réalisation

pour la transformation du terrain de Football stabilisé en Gazon synthétique avec reprise de l'éclairage

Les éléments de missions sont les suivants : VISA/DET/AOR II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés public)

Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection - 71000000 Type de marché de service : 12

II.1.7) Maché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui II.1.8) Division en lots : NON

II.1.8) Division en lots: NON
II.1.9) Des variantes seront prises en considération: Non
II.2) QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHE:
II.2.1) Quantité ou étendue global:
II.3) DURÉE DU MARCHE OU DÉLAI D'EXÉCUTION - Durée en mois: 5 mois
Date prévisionnelle d'intervention: Avril 2015
Livraison prévisionnelle du Stade: Juillet 2015
SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,
ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE:
III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT:
III.1.1) CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES:

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque demande de paiement dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Le titulaire pourra remplacer la retenue de garantie par une garantie à première demande.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement : Subventions à collectivité - Paiement à 30 jours par virement. Avance dont le taux est fixé à 5 % calculée et accordée conformément à l'article 87.1 du code

UIS TRACTIES PUBLICS.

III.1.3) FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPERA-TEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHE :

Les entreprises pourront répondre au présent marché, seules ou en groupement. Le Mandataire devra être dûment désigné et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement. Le pouvoir adjudicateur pourra imposer la forme de groupement so-

Unité monétaire utilisée, l'euro.

III.1.4) AUTRES CONDITIONS PARTICULIERES:

III.13/AUTHORS CONDITIONS PARTICULES:
L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : NON
III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION :
III.2.1) SITUATION PROPRE DES OPERATEURS ECONOMIQUES, Y COMPRIS EXIGENCES RELATIVES A L'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DE LA PROFESSION :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le choix des candidats se fera après examen des compétences, références et moyens humains et matériels, au regard de l'objet du marché et de son ampleur.

Ne seront pas admises:
\* les candidatures non recevables en application des articles 43 à 46 et 52 du code des

marchés publics,
\* les candidatures ne présentant pas les garanties techniques et financières suffisantes au regard du marché.
III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES :

III.3.1) INFORMATION RELATIVE A LA PROFESSION : SECTION IV : PROCÉDURE IV.1) TYPE DE PROCEDURE : Marché à procédure adaptée

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION :
IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Valeur technique de l'offre (60 %) - Prix des prestations (40 %) IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF:
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché: Non
IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 30 Janvier 2015 à 15h00.

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir

son offre - Durée en jours : 90 jours (à compter de la date limite de réception des offres) IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

CTION V: RETRAIT DES DOSSIERS

Sur demande écrite auprès de :

Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna - Place Capiassi - 20220 Santa-Reparata-Di-Balagna Sur le site d'achat Publics : www.achatspublicscorse.com

Dossier Papier : Adresse à laquelle les dossiers de consultation peuvent être demandés ou retirés : les entreprises intéressées par le présent appel d'offres sont invitées à venir retirer le dossier de consultation chez le tireur de plans suivant :

S.A.R.L FIOR'PRINT

1 Av. Emile Sari - 20200 BASTIA

Imprimerie.fiorella@wanadoo.fr Tel: 04.95.31.03.83 Fax 04.95.32.33.21

N VI: PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat présentera ses pièces dans une enveloppe fermée contenant deux dos-Chaque candidat presentera ses pieces dans une enveloppe fermee contenant deux dossiers distincts « candidature » et « Offre » reproduisant les indications suivantes : Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna - Place Capiassi - 20220 Santa-Reparata-Di-Balagna NE PAS OUVRIR MARCHE PUBLIC

Maîtrise d'œuvre pour la Transformation du terrain de Football stabilisé en gazon synthétique avec reprise d'éclairage
L'enveloppe contenant les offres sera adressé par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à :

Mairie de Santa-Reparata-Di-Balagna - Place Capiassi

20220 Santa-Reparata-Di-Balagna Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document. Il est précisé que c'est la date de réception du pli par les services de la commune qui est prise en compte et non le cachet de la poste. Les offres sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats et à leur frais.

Les dossiers, qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

el pas retentas. Ils seront retrivoyes a feurs auteurs. Il est demandé aux candidats de remettre, en plus de la version papier, une copie des pièces demandées dans le cadre de la candidature et de l'offre sur CD-Rom.

VII.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non VII.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR

DES FONDS COMMUNAUTAIRES: Non
Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 (dix) Jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : Mairie de Santa-Reparata-di-Balagna - Place Capiassi

20220 Santa-Reparata-di-Balagna Tél : 04 95 60 08 68 - Fax : 04 95 60 49 08 VII.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VII.4.1) Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal administratif de Bastia - chemin de Montepiano - 20407 Bastia - FRANCE

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: voies et délais
des recours: - Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du code de
justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L 551-23 du CJA. et pouvant être exercé
dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé

dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision. VII.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : Le 07 Janvier 2015

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°35/14

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de BIGUGLIA - BP48 - 20620 BIGUGLIA

Tél : 0495589858/Fax : 0495307287 Email: mairie.biguglia@wanadoo.fr **Objet :** Maintenance de l'éclairage public sur la commune

Type de marché : Marché passé sous forme de procédure adaptée selon les articles 28 et 77 du C.M.P.

Lieu d'exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du

dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie: www.biguglia.fr ou le profil acheteur https://www.achatspublicscorse.com avec acheteur public: Mairie de Biguglia

Pour les modalités de retrait des documents conditions générales du profil d'acheteur. Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique.

Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : La transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur https://www.achatspublicscorse.com avec acheteur public ; Mairie de Biguglia ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - BP 48 - 20620 BIGUGLIA. Critères indicatifs de choix de l'offre :

\* Valeur technique: 60%

\* Prix : 40%

Date de publication de l'avis : Mardi 30 décembre 2014 Date limite des offres : Lundi 25 janvier 2015 à 11h

#### MAIRIE DE COZZANO **20148 COZZANO**

VU les articles L.2243-1 à 2243-4 du Code général des collectivités territoriales. VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 décembre 2014.

Le Maire de Cozzano a constaté par procès-verbal provisoire l'abandon manifeste des

maisons suivantes:
- Parcelle n°176, section D, au lieu-dit Purgacinu, appartenant aux héritiers de AN-DREANI Isidore et Charles, ANDREANI Paul-Dominique, ANDREANI Paul Joseph, AN-DREANI Antoine et ANDREANI François.
- Parcelle n°290, section D, au lieu-dit Parata, aux héritiers de RENUCCI Félix-Antoine.

Le maire constate que ces maisons en ruines ne sont plus manifestement entretenues. Le maire a demandé à M. Philippe GROSSI, architecte D.P.L.G, un état des lieux et les travaux d'urgence à entreprendre.

Le compte rendu de l'expert peut être consulté en mairie aux heures et jours habituels de réception du public.

Fait à Cozzano, le 06 janvier 2015 Le Maire : JJ CICCOLINI

.../...



#### **AVIS D'ATTRIBUTION**

#### **APPEL D'OFFRES OUVERT**

#### CCI2B/DC/2014.041

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex Tel: 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tel: 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

Objet du marché : Marché de service de nettoyage de l'Hôtel Consulaire

Lieux de livraison : Hôtel Consulaire Mode de passation du marché : Procédure d'appel d'offres ouvert définie par les ar-

ticles 26.1, 33, 40, 57, 58, 59 et 77 du code des marchés publics L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication : Le 30 avril 2014 sur le BOAMP, JOUE et le JAL l'Informateur

Nom et adresse de l'attributaire : SARL NETTOYAGE INSULAIRE ZI de Purettone - 10, Allée Fuschia 20290 Borgo

Prix du marché :

La Chambre de commerce a décidé de passer un marché à bons de commande avec un : Minimum annuel : 20.000 euros HT et un Maximum annuel : 40.000 euros HT Le montant annuel pour le forfait de base est de 27.540 euros HT

Valeur de l'offre : L'offre répond aux dispositions du CCTP et le prix est dans l'enve-

loppe budgétaire **Envoi au JOUE :** Oui, le 30 décembre 2014 Date d'envoi de l'avis : Le 30 décembre 2014

Le Pouvoir Adjudicateur, Paul TROJANI

N° 63

#### COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO PLAN LOCAL D'URBANISME

#### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Ville-di-Pietrabugno a approuvé la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie de Ville-di-Pietrabugno aux jours et heures d'ouverture habituelle.

Le Maire Michel ROSSI

N° 64

#### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ERBAJOLO

#### Captages de San Cervone 1-2

2ème parution,

Le Préfet de Haute-Corse Informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2014321-0006 en date du 17 novembre 2014, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Erbajolo, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

\* Captages de San Cervone 1-2. Les pièces du dossier seront déposées en mairies d'Erbajolo et de Saint André de Bozio pendant 15 jours, du **lundi 05 Janvier 2015 au lundi 19 Janvier 2015 Inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'en-quête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme Christine SOUARES désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Lundi 05 Janvier 2015 da 14h à 16h Lundi 19 janvier 2015 de 14h à 16h

Jeudi 15 janvier 2015 : de 14h à 16h A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies d'Erbajolo et de Saint André de Bozio et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication

dans les conditions prévues par la Loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs

Fait à CORTE, le 18 novembre 2014 Le Préfet Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet de Corte, Dominique SCHUFFENECKER

**COMMUNE DE GALERIA** 

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le marché : Commune de Galeria Mairie - 20245 GALERIA, Téléphone : 04 95 62 00 09, Télécopie : 04 95 62 03 02

Courriel: secretariat@mairie-galeria.fr
Profil acheteur: http://www.e-marchespublics.com/

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de la Commune de Galeria. 2. Objet de la consultation : La consultation a pour objet la création d'une zone de mouillages organisés et d'équipements légers.

Les travaux sont divisés en 3 lots : Lot n°1 : Travaux préparatoires et nettoyage du fond

Mise en place de la structure du fond comprenant : la fabrication des corpsmorts, la fourniture à pied d'oeuvre des chaînes mères et la mise en place des corpsmorts et des chaînes mères.

Lot n°3 : Réalisation des lignes de mouillage comprenant : la fourniture à pied d'oeuvre des chaînes de mouillage, la fourniture à pied d'oeuvre des bouées et la réalisation des lignes de mouillage et mise en place

3. Procédure de passation :
Procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.
4. Date limite de réception des offres : le 02/02/2015 à 12h00.

5. Délai de validité des offres : 90 jours.6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'oeuvre à l'adresse indiquée au §9 ci-dessous ou téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au §1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats : Le candidat devra produire un dossier comprenant :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus

aux articles 43 et 44 du Code des marchés publics Une lettre de candidature (DC1 dûment complété).

Un certificat de reconnaissance des lieux signé par un représentant de la Commune. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : DC2 dûment complété et auquel seront annexés les renseignements concernant les

références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du per-

sonnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des travaux ou prestations, de même nature, exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; les candidats veilleront à ne pas alourdir le dossier avec un grand nombre de références hors sujet. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des

cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique :

dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature,

qu'il prévoit de mobiliser pour ce chantier. Certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser les travaux demandés. Une déclaration sur l'honneur que les prestations, objet du marché, seront couvertes

par une assurance responsabilité civile et responsabilité professionnelle.

8. Critères de choix et de classement des offres :
Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient

d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1. Valeur technique de l'offre jugée sur la base du mémoire technique (50 %) ;

2. Le prix des prestations (40 %) ;

3. Le délai (10 %).

9. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
- auprès de Monsieur le Maire de Galeria à l'adresse indiquée au §1 ci-dessus ;
- auprès du Maître d'oeuvre :

Bureau d'Etudes Insulaire (B.E.I.), Résidence Matunera - Casatorra 20620 BIGUGLIA Tel. 04 95 30 78 99 - Fax. 04 95 33 65 31, E-mail : bei.contact@bei-corse.com. 10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia. Villa Montepiano 20407 BASTIA CEDEX Tél: 04 95 32 88 66 - Fax: 04 95 32 88 55.

Voies de recours : voir les articles L551-1 et suivants du code de justice adminis-

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 05/01/2015

Le Maire, Jean-Marie Seité.

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

1 - Pouvoir adjudicateur :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse 2 - Objet du marché : Assurance des risques statutaires du personnel

Code CPV: 66512000-2 3 - Critères de sélection des offres:

Prix: 60%

Etendues des garanties : 20%

Franchise : 20%

Les références requises sont précisées dans le règlement de la consultation. 4 - Mode de passation : Procédure Adaptée (art 28 du CMP) 5 - Date limite de réception des offres : Jeudi 12 février 2015 à 12h

- 6 Date d'envoi de l'avis à la publication : 07 janvier 2015 7 Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Ter-ritoriale de la Haute Corse - Immeuble le LESIA - Avenue de la libération 20600 BASTIA - Tel: 04-95-32-33-65

8 - Lieu de retrait des dossiers :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse Immeuble le LESIA - Avenue de la libération - 20600 BASTIA

#### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

#### SUPPRESSION D'UN PASSAGE A NIVEAU ET AMENAGEMENT DU CARREFOUR **ENTRE LA RT 20 ET LA RD 615**

#### COMMUNE DE CASTELLO DI ROSTINO

(Projet poursuivi par le Conseil Général de la Haute-Corse)

1ère parution,
DUREE DES ENQUÊTES : (arrêté préfectoral n° 2014-349-0010 du 15 décembre

2014):
Pendant 30 jours consécutifs, du **jeudi 22 janvier 2015 au vendredi 20 février 2015**Le territoire de la commune de Castello di Rostino:

- inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Castello di Rostino :

  \* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la suppression d'un passage à niveau et de l'aménagement du carrefour entre la RT 20 et la RD 615 ;
- \* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

  \* SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

  \* Mairie anneve de Cartelle di Poetine.

Mairie annexe de Castello di Rostino

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur René ANDOLFO, désigné par décision du président du tribunal administratif du 24 novembre 2014, recevra le public à la mairie annexe de Castello di Rostino, selon

\* jeudi 22 janvier 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* jeudi 12 février 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* vendredi 20 février 2015, de 14 h 00 à 17 h 00.

\* vendredi 20 février 2015, de 14 h 00 à 17 h 00.

Monsieur **Jean-Philippe VINCIGUERRA** a été désigné commissaire enquêteur suppléant. Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers sect transpire que fétet. Les capit des completes des completes les dossiers sectet transpire que fétet. Les capit des completes des completes des completes les dossiers sectet transpire que fétet. Les capit des completes des completes de complet ront transmis au préfet. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Castello di Rostino, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service environnement et développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

#### PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE **AVIS AU PUBLIC**

#### Commune de TALLONE

Exploitation d'une unité de traitement mécano-biologique et d'une installation de stockage de déchets non dangereux

#### (installation classée pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que, par arrêté du 29 décembre 2014, a été autorisée l'exploitation, par la société STANECO, d'une unité de traitement mécano-biologique et d'une installation de stockage de déchets non dangereux, lieu-dit « Pompugliani », sur le territoire de la commune de Tallone.

Ces installations, soumises à autorisation, relèvent des rubriques 2782, 2780-2-a, 3532, 2716-1, 2171, 2718-2, 2760-2, 3540, 2510-3 et 2515-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Tallone, où il peut être consulté par toute personne intéressée, ainsi que sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr)

#### **COMMUNE DE GALERIA**

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

- 1 Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Galeria mairie - 20245 Galeria. tel: 04 95 62 00 09 - Mèl : secretariat@mairie-galeria.fr 2 - Marché N° MG 01/2014 : Maitrise d'oeuvre
- 3 Procédure de passation : Procédure adaptée article 28 du CMP
- 4 Conduite des travaux de déplacements des dispositifs de comptage individuels d'eau potable
- 6 Critères d'attribution et justificatifs à fournir : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

  \* Prix : 40%

  - Valeur technique : 40%
- \* Délai d'exécution : 20% L'attributaire devra fournir tous les documents prévus par la règlementation qu'ils soient fiscaux, sociaux ou des attestations au regard de la légalité du Code du travail, 7 - Retrait du dossier de candidature : Mairie de Galeria aux jours et heures d'ouverture au public.
- 8 Pour tout renseignement : d'ordre technique ou administratif prendre contacte avec la Mairie de Galeria.
- 9 Date et heure limite de réception des offres : Lundi 26 janvier 2015 à 12H00
- 10 Date d'envoi de l'avis à la publication : 6 Janvier 2015





#### **DERNIERES MINUTES**

N° 70

#### LES COMPTOIRS **D'ISULA ROSSA**

Société à Responsabilité Limitée transformée en Société par actions simplifiée Au capital de 3000 euros Siège social : Résidence Coté Plage Avenue Paul Doumer 20220 l'Ile-Rousse 750610040

#### **AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 17 novembre 2014 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouver-ture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3000 euros.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Dominique COU-

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : Monsieur Do-minique COUDRY demeurant Avenue Paul Doumer - Résidence Côté Plage -20220 l'Ile-Rousse

Pour avis.

N° 71

#### SOCOPRIM

Société par Actions Simplifiée Au capital de 10.000 Euros Siège social : Lieudit Porticcio Résidence Tenerella Les Hameaux de Porticcio - BP N° 3 Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio R.C.S. Ajaccio 321 069 049

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 Décembre 2014 a décidé, à compter de la même date, de dissoudre la société par anticipation et de nommer la societe par anticipation et de nommer Monsieur Jean Jacques GUISEPPI, demeurant Résidence Tenerella, Les Hameaux de Porticcio, BP N° 3, GROSSETO PRUGNA à PORTICCIO (20166), comme Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce en vue de mener à bonne fin les opérations en cours. Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société, soit au Lieudit Porticcio, Résidence Tenerella, Les Hameaux de Porticcio, BP N° 3, GROSSETO PRUGNA à PORTICCIO (20166). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la li-quidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur désigné,

N° 72

#### PCTI - Plateforme Commerciale des Techniques **Innovantes**

Société Anonyme à responsabilité Limitée Siège social : Immeuble Savreux II B2 Avenue Colonel Biancamaria 20090 Ajaccio

#### **AVIS DE CESSION**

Aux termes d'un acte à l'Office Notarial de Maîtres Philippe ROMBALDI Thomas FORT Dominique BARTOLI en date à AJACCIO du 30 Décembre 2014, il a été noté ce qui suit :

M. MARTINEZ Jean-Louis a cédé à l'EURL ACQUA VIVA, 30 parts de la société PCTI lui appartenant.

Par ceci M. MARTINEZ Jean-Louis n'est plus Gérant non salarié majoritaire de la SARL mais en reste néanmoins gérant non salarié

#### **GREFFE DU TRIBUNAL** DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

#### DEPÔT DE L'ETAT **DE COLLOCATION**

N° 73

LJ - 4150037 SARL Corte Distribution Alimentaire "Cort'Dial"

Rte d'Aléria - BN 200 - 20250 Corte RCS Bastia/RM n°B 310 976 303 - 77 B 84

#### Dépôt de l'Etat de Collocation

Sis Corte Section AP N°32, N°99 et N°100 et la section AR N°61

Les créanciers de la procèdure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquida-teur a déposé au Greffe le 23 décembre 2014, l'Etat de Collocation suite à la

vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait.

La SCP NAPPI-CASANOVA, Greffiers Associés

N° 74

#### **FIN LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à AJACCIO du (date) 20/02/2014 Par la société 2F demeurant à 26 COURS NAPOLEON - 20137 PORTO-

VECCHIO

A la société) PREMIUM demeurant à RE-SIDENCE SAKURA, PONT DE BALA, ROUTE DE MURATELLO, d'un fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE à l'enseigne LA FRINGALE sis et exploité à 20 COURS NAPOLEON - 20137 PORTO- VECCHIO pour une durée SAI-SONNIERE à compter du 01/03/2014 a pris fin par résiliation amiable le 31/12/2014

N° 75

#### FIN DE LOCATION-GERANCE

En application de l'article 2 du Contrat de Location-Gérance en date du 20 Décembre 2008, enregistré à AJACCIO le 14 Janvier 2009, Bordereau 2009/28, Case 1, renouvelé le 03 Janvier 2012 par les héritiers du loueur, intervenu entre Mon-sieur Paul PENOCCI demeurant à CASA-GLIONE - CALCATOGGIO - Lieudit TIUCCIA, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° A 325 052 108 et Monsieur sous le nº A 325 052 108 et Monsieur Hugues QUINSIER demeurant à CASA-GLIONE - TIUCCIA - ROC E MARE, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le nº A 510 004 435, le locataire a, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 09 Septembre 2014, résilié à effet du 31 Décembre 2014, la Location-Gérance du fonds de commerce de loueur en meublé professionnel sis et exploité à CALCATOGGIO - CASAGLIONE - Lieudit TIUCCIA, à l'enseigne **ROC E MARE**.

Pour Avis

N° 76

#### **RECTIFICATIF**

#### **SAS GARANZA**

Capital de 3000 euros Siège social : Penta di Casinca (20213) Lieu-dit Garanza - San Damiano 802 734 558 RCS Bastia

Dans l'annonce N°6543 parue dans l'Informateur Corse du 19/12/2014, l'associée unique a constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 novembre 2014 et non du 15 décembre 2014.

Pour avis, le liquidateur



# NOUVEAU **NISSAN JUKE**



**TOIT OUVRANT** PANORAMIQUE VITRÉ(3)



NAVIGATION ET AIDE AU STATIONNEMENT NISSAN AVM - VISION 360°(3)



PROGRAMME DE PERSONNALISATION NISSAN DESIGN STUDIO (3)



(3) Équipements disponibles de série ou en option selon versions sauf Visia.

#### NISSAN AJACCIO

Z.A. La Caldaniccia 20167 Sarrola-Carcopino 04 95 78 50 18

#### NISSAN BASTIA

R.N. 193 20600 Furiani 04 95 55 34 00

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **nissan-offres.fr** 



Innover autrement. (1) Exemple pour un Nouveau Nissan JUKE Visia 1.6L 94 neuf en Location Longue Durée sur 49 mois, 40 000 km maximum, premier loyer de 1 599 €<sup>(2)</sup> puis 48 loyers de 199 €. Restitution du véhicule chez votre concessionnaire en fin de contrat avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Diac - RCS. Bobigny 702 002 221. Modèle présenté: Nouveau Nissan JUKE Tekna DIG-T 115 avec option peinture métallisée et Pack extérieur Creative Line, en Location Longue Durée sur 49 mois, 40 000 km maximum, premier loyer de 2 364 €<sup>(2)</sup> puis 48 loyers de 348 €. (2) Premier loyer pris en charge par votre Concessionnaire NISSAN. Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec d'autres offres, valable jusqu'au 31/12/2014 chez les Concessionnaires NISSAN participants. (4) Limitées à 100 000 km. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles n° B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2 Rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.





### **PERFORMANCE**

- Prévient et élimine les encrassements du moteur et des injecteurs
- Améliore l'agrément de conduite



#### **ENVIRONNEMENT**

- Réduction des émissions polluantes
- Réduction des émissions de CO2



### ÉCONOMIE

- Moins de consommation
- Préservation de votre moteur

Vous êtes chez vous !



Site in casa vostra!

# **ULTRA TEC**

Advanced Fuel Technology Le meilleur choix de carburant en Corse

Restauration progressive des performances de votre moteur dès les premiers pleins.

Di piu infurmazioni annantu a u nostru situ internet www.vito-corse.com